
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mercredi 7 février 2018, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. François Bärtschi*, *M^{me} Maria Casares* et *M. Olivier Wasmer*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 janvier 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 février et mercredi 7 février 2018, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je tiens à vous informer que M^{me} Annick Champagne, M^{me} Cécile Desjours et M. Jean-Michel Nefflier, nos interlocuteurs pour la nouvelle salle du Conseil municipal à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), suivront nos travaux aujourd'hui, afin d'évaluer notre fonctionnement et de pouvoir nous accueillir dans les meilleures conditions à l'OMM.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je suis très heureux que l'électronique fonctionne à nouveau, après la panne de micros d'hier soir... La tradition veut que, normalement, quand on pose une question orale, on puisse avoir la réponse au moins le lendemain. J'avais interrogé la magistrate Sandrine Salerno, qui est malheureusement toujours absente; c'est récurrent et je le déplore – le Conseil municipal dans son ensemble le déplore aussi, je pense. Il aurait été bon d'avoir cette réponse de la part de la magistrate Salerno, car il s'agit d'une problématique importante qui risque d'impacter le budget 2018 de la Ville de Genève que nous sommes en train d'étudier. Par conséquent, Monsieur le président, est-il possible que vous transmettiez cette humble requête, afin que nous ayons une fois la magistrate Salerno parmi nous? Merci!

Le président. Je vous en prie, Monsieur le conseiller municipal et chef de groupe du Parti démocrate-chrétien. Pour surfer sur la même ligne, j'aimerais vous donner des nouvelles de M^{me} Salerno: elle vient de nous écrire pour nous

convoquer le 16 avril 2018 à une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Genève relative aux comptes budgétaires et financiers. «Monsieur le président,» nous dit-elle, «le Conseil administratif a décidé de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal pour le renvoi des comptes budgétaires et financiers 2017 – la proposition PR-1285 – dans les commissions spécialisées, le lundi 16 avril 2018 à 17 h.» Je remercie le Conseil municipal de bien agender cette séance à cette date, qui avait déjà été prévue pour des séances supplémentaires. Je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, il s'agit du lundi 16 avril 2018.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'apporte des réponses à des questions qui m'ont été posées hier par différents membres du Conseil municipal.

Je commence par M. Haas – vous lui transmettez, Monsieur le président, car il n'est pas encore là. Cela concerne le bilan de la Saga des Géants; il s'intéressait aux finances de cette magnifique manifestation qui a réuni 850 000 personnes, et notamment aux dépassements de budget. Je rappelle tout d'abord à M. Haas que, juridiquement parlant, ce n'est pas la Ville qui organisait la Saga des Géants, mais une association constituée pour l'occasion, qui a eu l'immense mérite de récolter des fonds privés. En effet, les organisateurs ont eu plus de dépenses que prévu, mais ils ont aussi trouvé plus d'argent pour les couvrir.

La Ville de Genève, elle, est dans les clous comme prévu, y compris en ce qui concerne les 100 000 francs de garantie de déficit. Je le dis par soucis de transparence. En résumé, sur le plan monétaire, la Ville a donné 240 000 francs de subvention à une manifestation qui a coûté – toujours sur le plan monétaire – plus de 2,5 millions de francs. La Ville a donc versé moins de 10% de la facture globale, ce qui me paraît extrêmement raisonnable par rapport au rayonnement de cette manifestation qui a attiré 850 000 personnes. Il y a évidemment aussi toute une série de prestations en nature offertes par les services municipaux: le Service logistique et manifestations, le Service des espaces verts (SEVE), la police municipale, le Service d'incendie et de secours (SIS). Ces prestations sont détaillées dans les comptes, par ailleurs.

L'association organisatrice est en train de boucler ses comptes; elle termine «à zéro», dirais-je, puisqu'elle a pu trouver des donateurs supplémentaires pour combler le déficit qu'elle a eu. Mais la Ville, comme je l'ai déjà dit – je le répète une fois de plus pour vous, Monsieur Haas, qui venez d'arriver dans la salle –, en est restée aux 240 000 francs de subvention en espèces telle qu'elle avait été prévue, c'est-à-dire moins de 10% du budget global de la manifestation.

Une dernière remarque sur les frais de sécurité publique, notamment via la police. Là, c'est le système de gratuité du Canton qui les a absorbés. S'y est ajoutée la sécurité privée supplémentaire: à la fin du processus de préparation, les services cantonaux ont demandé des mesures complémentaires et il a fallu assumer le coût des blocs de béton, la présence de plus de samaritains et d'agents de sécurité privés. L'association organisatrice a pris ces frais à sa charge. Elle a pu couvrir ces dépenses supplémentaires avec d'autres donations privées et les 100 000 francs de garantie de déficit qu'on lui avait octroyés au début du projet, comme je l'ai dit. Mais je répète encore une fois que, pour la Ville, la participation financière à la Saga des Géants s'élève à 240 000 francs en espèces, garantie de déficit de 100 000 francs incluse. Non, il n'y a pas de dépassement budgétaire au niveau de la Ville! (*Remarque de M. Holenweg.*)

Le président. Monsieur Holenweg, s'il vous plaît, regagnez votre place et n'interpellez pas le magistrat pendant ses réponses.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Ensuite, je réponds à M. Sormanni, puis à M^{me} Pérez concernant la Bibliothèque de Genève (BGE). Pour l'essentiel, Monsieur Sormanni, je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes. Vous savez que, lorsqu'elle fait un rapport, elle émet des constats et des recommandations. L'audité – en l'occurrence nous, la Ville – prend position par rapport à ces recommandations. J'ai donc pris sur moi de toutes les accepter, parfois en y ajoutant des commentaires pour les nuancer par rapport aux délais requis. Dans un tableau avec les délais de mise en œuvre, nous avons noté un délai indicatif pour chacune des recommandations: un mois, six mois, un an...

Il est évident que la situation n'est pas facile, car ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se sépare d'un chef de service. Malheureusement – et ce n'est même pas un jugement de valeur – le climat de travail à la BGE était devenu tellement difficile, comme l'a relevé la Cour des comptes, qu'il n'était simplement plus possible de continuer ainsi. Nous allons travailler maintenant à un plan d'action, c'est ce que nous avons dit. On pourra vous le préciser d'ici quelques semaines, Mesdames et Messieurs, dès qu'on aura pu prendre contact avec la bonne centaine de collaborateurs et collaboratrices de la BGE. En effet, il est important que nous nous fassions nous-même une opinion sur les problèmes en suspens.

Autant vous dire que, depuis que M^{me} Bachmann assure l'intérim, on sent une détente. Du coup, il y a de nouveau une structure de travail et un interlocuteur – une interlocutrice, en l'occurrence – et les premiers échos sont positifs. Je signale aussi que les représentants de la Cour des comptes sont venus eux-mêmes présenter le rapport au personnel de la BGE cette semaine. J'ai tenu à ce que cela se passe en leur présence, pour que le personnel puisse directement poser des

questions à la magistrate de la Cour ainsi qu'à son équipe d'audit, et qu'il puisse comprendre la logique du rapport.

Je rappelle que ce document est intéressant car – pour simplifier à l'extrême – il confirme à la fois que la stratégie était la bonne et les changements organisationnels pertinents, mais que ce qui ne va pas, c'est le climat de travail et le management opérationnel quotidien, qu'il faut absolument reprendre.

Cela me permet de rebondir sur la question de M^{me} Pérez – vous lui transmettez, Monsieur le président. Tout d'abord, une conseillère municipale qui attaque directement un membre de la fonction publique, je trouve cela inacceptable sur le plan formel. Je tiens à le dire ici! Si M^{me} Bachmann assure cet intérim, c'est à ma demande. Ce n'est pas qu'elle s'est joyeusement levée un matin en se disant: «Tiens, je n'ai rien à faire, je vais m'occuper de la BGE.» On peut critiquer le magistrat – là, pas de souci – mais c'est moi qui ai demandé à la directrice de mon département d'assumer cette tâche, et c'est logique.

Quand on a affaire à un service en crise – heureusement, cela n'arrive pas tous les jours – avec un chef ou une cheffe qui n'est plus présent, quelles qu'en soient les raisons, c'est la direction du département concerné qui assure l'intérim. La vocation de l'intérim n'est pas de durer longtemps; d'ailleurs, M^{me} Bachmann est directrice du département de la culture et du sport et elle assume d'autres tâches aussi! Dès que nous le pourrons, nous recruterons une nouvelle direction pour la BGE, c'est évident, mais il fallait absolument quelqu'un pour prendre en main tout de suite la situation sur place. Les premiers échos montrent que cette mesure est bienvenue au vu de la situation actuelle.

Je ne me rappelle plus les termes exacts des accusations portées par M^{me} Pérez, par contre elle a dit que la Cour des comptes incriminait M^{me} Bachmann, ce que je démens formellement. La Cour a effectivement relevé que nous aurions dû être plus actifs à certains moments. Quant à moi, j'ai corrigé en disant que nous avions été extrêmement actifs dans ce dossier depuis 2012. Pour exemple, je citerai le rapport de la Haute école de gestion, achevé en juin 2016. Mais cela n'a visiblement pas suffi.

On peut donc critiquer Sami Kanaan, magistrat, qui n'en a pas fait assez, mais ce n'est pas une affaire de personnes, ici! La Cour des comptes n'a pas critiqué de personnes particulières au niveau de la direction de mon département, je m'inscris en faux contre cela et je regrette beaucoup que M^{me} Pérez prenne pour cible des fonctionnaires.

M. Rémy Pagani, maire. M. Pierre Gauthier me demandait pourquoi la piscine de l'école de Pâquis-Centre était à nouveau fermée, après une longue période de fermeture en raison des travaux de réfection; il y avait aussi d'autres problèmes

concernant les vestiaires. Monsieur le conseiller municipal, la piscine de l'école de Pâquis-Centre a été fermée pendant quinze jours suite à la chute d'un plot de verre, survenue le dimanche 14 janvier 2018. Ce plot de verre est tombé en raison d'un collage défectueux lors de travaux d'entretien sur les verrières situées au-dessus du bassin, mais hors du périmètre de l'opération de rénovation de la piscine. Les verrières ont été entièrement contrôlées et sécurisées et la piscine est à nouveau en service depuis le lundi 29 janvier.

Le refoulement d'eau dans le secteur des douches était dû à une accumulation de laitance de béton suite aux travaux de démolition. Le diagnostic a été établi au moyen de caméras par une entreprise spécialisée et le travail de nettoyage complet a été effectué par hydrocurage durant la pause de Noël, à la faveur d'une période de vacances. Les vestiaires, les sanitaires et les accès ont été partiellement rénovés et fonctionnent normalement. Quelques retouches sur les finitions étaient récemment en cours dans le cadre du parfait achèvement des travaux. Je compléterai en ajoutant que le Conseil municipal n'a pas voté la rénovation totale de ces locaux, mais partielle.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je saisis l'occasion de répondre à plusieurs questions qui m'ont été posées. M. Stéphane Guex me demandait quelle était la raison de l'abattage d'un chêne au parc Trembley, près de la pataugeoire. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Renseignement pris auprès du Service des espaces verts (SEVE), l'arbre en question était attaqué par le polypore du chêne, un champignon qui, comme son nom l'indique, attaque les chênes et fragilise leur stabilité. Malheureusement, il faut alors parfois procéder à leur abattage. S'agissant plus spécifiquement de l'arbre en question, étant donné qu'il penchait gravement en direction de la pataugeoire où beaucoup d'enfants se rendent, notamment durant l'été, et que sa stabilité n'était plus garantie, il a dû être abattu en urgence pour des raisons de sécurité. Cela a été confirmé par la Direction générale de la nature et du paysage du Canton, qui a autorisé cet abattage.

Je réponds ensuite à M^{me} Gavilanes, du Parti socialiste, qui me demandait dans quelle mesure les autorités ont été consultées dans le cadre du défilé militaire du 5 février 2018 devant le parvis de la cathédrale Saint-Pierre et qui a décidé d'autoriser cette manifestation. Je vous remercie vous aussi pour votre question, Madame la conseillère municipale. J'imagine que vous parlez de la cérémonie de la prise de l'étendard du Bataillon mécanisé 18 de l'armée suisse, que vous connaissez bien. Cette cérémonie a effectivement eu lieu le 5 février dernier en Vieille-Ville, en particulier devant la cathédrale.

La demande a été émise par le lieutenant-colonel Xavier Rey, responsable de ce bataillon et organisateur de la manifestation. Le Service de l'espace public de

la Ville était au courant et a délivré la permission, la demande étant conforme aux règles en matière de manifestations et de rassemblements. Aucun matériel n'a été fourni par la Ville aux organisateurs de cette manifestation, qui ne nous a donc rien coûté – hormis le temps passé par les fonctionnaires du Service de l'espace public à traiter ladite demande. La permission a été délivrée conjointement avec celle du Canton – du Département de la sécurité et de l'économie (DSE), en particulier – qui a validé le parcours de la manifestation.

Je réponds à présent à M^{me} Marjorie de Chastonay, qui me demandait hier s'il n'y avait pas d'alternatives – comme l'élagage – à l'abattage d'arbres par le SEVE. Elle demandait également si les habitants des quartiers pouvaient en être informés au préalable. Je vous remercie pour votre question, Madame la conseillère municipale. Sachez que le SEVE procède systématiquement à des élagages ou à des haubanages – à savoir le fait de soutenir un vieil arbre, par exemple l'ancien marronnier de la Treille – si cela permet de préserver les arbres malades, afin d'éviter autant que possible les abattages. En effet, notre politique consiste à maintenir en vie le plus longtemps possible tous les arbres de la ville.

Malheureusement, l'abattage est parfois inévitable, lorsque des arbres malades ne nous permettent vraiment plus de garantir la sécurité des passants. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, notre politique consiste aussi à ne mettre en danger aucun passant sur le domaine public!

S'agissant de la communication sur les abattages, il est vrai que des efforts ont été entrepris par le SEVE ces dernières années. J'y attache une attention particulière et vous adresse mes excuses si nous ne remplissons pas encore cet objectif à 100%. Lorsque des abattages importants ont lieu dans leur quartier, nous essayons d'informer les habitants par des tous-ménages et des panneaux placés aux abords des lieux concernés. Sachez que j'ai sensibilisé le SEVE afin qu'il communique encore davantage lorsque des abattages ont lieu car comme vous, Madame la conseillère municipale, je sais que les habitants de la ville sont très attachés au patrimoine arboré. Avoir des informations sur les raisons des abattages permet précisément à la population de comprendre ces démarches entreprises en dernier recours par le SEVE.

M^{me} Menétréy m'interrogeait hier au sujet des toilettes de chantier rouges installées à la place Simon-Goulart; elle voulait savoir s'il s'agit d'une solution provisoire ou définitive. Merci à vous également pour cette question, Madame la conseillère municipale. Les deux WC chimiques auxquels vous faites référence ont été mis à la place Simon-Goulart par le Service logistique et manifestations, suite à des plaintes des habitants du quartier liées à l'insalubrité des lieux, ce qui a été confirmé à l'interne notamment par les équipes du Service Voirie – Ville propre et de la police municipale. Ces toilettes sont provisoires, cela n'ayant effectivement pas été prévu lors du réaménagement de la place.

Je peux vous informer, Madame Menétrey, qu'une proposition de demande de crédit est actuellement en préparation concernant l'installation de nouvelles toilettes publiques; mon département l'élabore conjointement avec les services de mon collègue Rémy Pagani. Elle vise à construire de nouveaux WC publics pérennes. En attendant, les toilettes provisoires y resteront, car il y a un véritable besoin, si j'ose dire – sans mauvais jeu de mots.

Je réponds ensuite à la question de M. Rossiaud – il en avait posé une à peu près similaire la dernière fois – sur la politique de la Ville en matière de réduction de la pollution sonore: bruits routiers, sirènes et services de secours... (*Brouhaha. M. Rossiaud réclame le silence.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je souhaiterais pouvoir obtenir le silence – et je ne suis pas le seul! M. Rossiaud essaie d'écouter la réponse à la question qu'il a posée, et figurez-vous qu'il n'arrive pas à l'entendre, car il y a trop de bruit. Alors, je compte sur vous!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Il serait bien impoli de ma part de vous renvoyer au *Mémorial* de cette séance plénière antérieure, Monsieur Rossiaud, mais la seule chose que je voulais vous dire ce soir est que... je vous répondrai à la prochaine séance! Malheureusement le silence a été obtenu pour peu de chose... En tout cas, votre demande est prise au sérieux, en revanche elle demande des efforts et des réponses de l'ensemble des services de la municipalité, et non pas uniquement de mon département. J'ai donc besoin de vous faire une réponse consolidée. Vous l'aurez – je l'espère – à la prochaine séance.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je voulais apporter un complément de réponse aux propos de mon collègue Rémy Pagani, qui répondait hier à un conseiller municipal ou à une conseillère municipale s'alarmant à juste titre du fait que les bornes d'accès au parking de l'arrière du Muséum d'histoire naturelle sont fichues et que, par conséquent, il y a du parking sauvage, ce qui n'est pas acceptable. Comme toujours, ces bornes sont à la charge de la Direction du patrimoine bâti; le Muséum a donc signalé aux services de M. Pagani que ces bornes étaient fichues. Ceux-ci vont s'en occuper, car c'est bien eux qui doivent les réparer. Nous le leur avons indiqué aussi et ils m'ont confirmé – cette confirmation m'est parvenue plus vite que les informations dont disposait hier M. Pagani – qu'ils s'en occuperaient.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement de MM. Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez, Olivier Gurtner et M^{me} Brigitte Studer demandant de traiter les rapports PR-1238 A sur les travaux au plateau de Champel dus à la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et PR-1251 A sur le Pavillon de la danse avant le rapport PR-1243 A sur le replantage des arbres abattus sur la plaine de Plainpalais. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre cette forme d'urgence.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il s'agit tout simplement de proposer que le deuxième projet à l'ordre du jour sur le CEVA, qui concerne le quartier de Champel, ainsi que le Pavillon de la danse passent avant les arbres de Plainpalais. Merci beaucoup!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports PR-1238 A et PR-1251 A est acceptée par 45 oui contre 17 non.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 mars 2017 en vue de:

- l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 55 403 400 francs dont à déduire 18 125 000 francs de recettes, soit un montant total net de 37 278 400 francs destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics des abords de la gare des Eaux-Vives et composé de:

Délibérations I, II et III (travaux d'aménagement)

- délibération I: 20 653 700 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire une recette totale de 8 853 200 francs, soit 11 800 500 francs net;
- délibération II: 31 229 200 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève, dont à déduire une recette totale de 8 566 800 francs, soit 22 662 400 francs net;
- délibération III: 3 520 500 francs brut, destinés aux travaux d'aménagements du square Agasse-Weber et d'un tronçon de la voie verte d'agglomération en lien avec la gare CEVA, pris en charge par la Ville de Genève, dont à déduire une recette totale de 705 000 francs, soit 2 815 500 francs net.

Délibérations IV à IX (opérations foncières)

- délibération IV (servitudes d'usufruit pour parkings sud et nord, gare CEVA des Eaux-Vives): l'inscription de servitudes réciproques d'usufruit de parking, contre rémunération, en faveur et à charge des futures parcelles N° 3451, future propriété des CFF et N° 3453, future propriété de la Ville de Genève;
- délibération V (servitudes nécessaires à l'exploitation du *foodleader*): l'inscription à titre gratuit de trois servitudes nécessaires à l'exploitation des surfaces commerciales, à charge de la future parcelle N° 3453, propriété de la Ville de Genève et en faveur de la future parcelle N° 3451, propriété des CFF, soit:
 - une servitude de maintien des infrastructures;

- **une servitude de passage à pied;**
- **et une servitude de passage à pied et pour tous véhicules.**
- **délibération VI (servitudes de passage public à pied): l'inscription de servitudes de passage public à pied au profit de la Ville de Genève pour les cheminements des accès à la gare (PLCP);**
- **délibération VII (mutation parcellaire – rue Viollier): la réalisation du remaniement parcellaire selon la mutation de projet N° 4/2017 (annexe G), établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;**
- **délibération VIII (mutation parcellaire – chemin Frank-Thomas): la réalisation du remaniement parcellaire selon la mutation de projet N° 5/2017 (annexe H), établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;**
- **délibération IX (désaffectation du domaine public): la désaffectation des sous-parcelles DP N° 3461B de Genève, section Eaux-Vives de 41 m² dans le secteur de la rue Viollier selon la mutation de projet N° 4/2017 et DP N° 3011B de Genève, section Eaux-Vives de 90 m² du chemin Frank-Thomas, et selon la mutation de projet N° 5/2017 établies par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017 (PR-1221 A)¹.**

Suite du deuxième débat

Le président. Je continue dans l'ordre du jour et vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons entamé hier la procédure de vote sur cet objet. En deuxième débat, nous poursuivons donc le vote des délibérations de la proposition PR-1221 sur les travaux d'aménagement d'espaces publics des abords de la gare des Eaux-Vives. Nous commençons par la délibération II amendée par notre plénum, l'amendement y relatif ayant été accepté hier.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 57 oui contre 7 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 57 oui contre 8 non.

¹ Rapport, 5253.

5356

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: travaux d'aménagement d'espaces publics
des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes

Le président. Nous passons aux délibérations IV et V, amendées par la commission des travaux et des constructions.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV amendée est acceptée par 55 oui contre 7 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V amendée est acceptée par 57 oui contre 8 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VI est acceptée par 58 oui contre 8 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VII est acceptée par 58 oui contre 8 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VIII est acceptée par 59 oui contre 8 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération IX est accepté par 58 oui contre 8 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 20 653 700 francs, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire:

- la participation CEVA aux coûts d'aménagement de l'espace public du secteur esplanade pour un montant de 739 000 francs,

Proposition: travaux d'aménagement d'espaces publics
des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes

- la participation CEVA concernant la charge reportée pour compensation d'arbres pour un montant de 75 000 francs,
- la participation CEVA concernant les équipements de stationnement deux-roues pour un montant de 24 000 francs,
- la participation de Swisslife à la construction d'un site de tri des déchets enterré pour un montant de 99 000 francs,
- les participations des futurs constructeurs au titre de la convention COMOGEV pour un montant total de 7 916 200 francs,

portant le montant total des recettes à 8 853 200 francs, soit 11 800 500 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 20 653 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 2 236 600 francs du crédit d'études voté le 15 octobre 2012 (PR-957/1 – part de la délibération I – N° PFI 102.502.03) et 2 808 100 francs du crédit pour travaux préparatoires voté le 20 janvier 2015 (PR-1081/1 – part de la délibération I – N° PFI 102.502.08), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 31 229 200 francs, destinés d'une part aux travaux d'aménagement des espaces

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: travaux d'aménagement d'espaces publics
des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes

publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève, et d'autre part à l'indemnisation des commerçants impactés par ces travaux d'aménagement aux abords des gares CEVA des Eaux-Vives et de Champel, selon les modalités prévues entre ces commerçants et les CFF, mais pour la période qui s'étend au-delà de la fin des travaux souterrains par les CFF, dont à déduire:

- la participation du fonds d'infrastructure pour le projet d'agglomération lié à l'interface gare des Eaux-Vives (mesure 10-3) pour un montant de 5 236 800 francs,
- le financement des aménagements issus du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour un montant de 3 000 000 de francs,
- le financement des aménagements issus du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour un montant de 202 000 francs,
- la participation CEVA concernant la charge reportée pour compensation d'arbres pour un montant de 98 000 francs,
- la participation CEVA concernant les équipements de stationnement deux-roues pour un montant de 30 000 francs,

portant le montant total des recettes à 8 566 800 francs, soit 22 662 400 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 31 229 200 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 2 228 600 francs du crédit d'études voté le 15 octobre 2012 (PR-957/2 – part de la délibération II – N° PFI 102.502.05), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 520 500 francs, destinés aux travaux d'aménagements du square Agasse-Weber et d'un tronçon de la voie verte d'agglomération en lien avec la gare CEVA, pris en charge par la Ville de Genève, dont à déduire:

- la participation du fonds d'infrastructure pour le projet lié à la voie verte d'agglomération (mesure 30-4) pour un montant de 355 000 francs,
- la participation CEVA aux coûts d'aménagement du square Agasse-Weber pour un montant de 350 000 francs,

portant le total des recettes à 705 000 francs, soit 2 815 500 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 520 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 250 000 francs du crédit d'études voté le 15 octobre 2012 (PR-957/2 – part de la délibération II – N° PFI 102.502.05), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif et les Chemins de fer fédéraux (CFF) dans le cadre de la réalisation du plan localisé de quartier, en particulier en ce qui concerne la réalisation des parkings et la répartition des places entre le parking sud et le parking nord;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et les Chemins de fer fédéraux (CFF) dans le cadre du projet ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) pour la mise en œuvre d'un principe de partage des risques liés à la réalisation des parkings prévus à la gare des Eaux-vives;

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: travaux d'aménagement d'espaces publics
des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et les CFF, pour la constitution de servitudes d'usufruit réciproques de parking au profit et à charge des futures parcelles de Genève, section Eaux-Vives, N° 3453, future propriété de la Ville de Genève et N° 3451, future propriété des CFF, dont les assiettes seront définies par les autorisations de construire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer les servitudes réciproques d'usufruit de parking à charge et au profit des futures parcelles N° 3453 de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève et N° 3451 de Genève, section Eaux-Vives, propriété des CFF, dont les assiettes seront définies par les autorisations de construire.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des futures parcelles de Genève, section Eaux-Vives N° 3453, future propriété de la Ville de Genève et N° 3451, future propriété des CFF.

DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et les Chemins de fer fédéraux (CFF) dans le cadre du projet ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) pour l'implantation d'un magasin de type *foodleader* et de la garantie de son accessibilité à la gare des Eaux-Vives;

vu les plans de servitude provisoires N^{os} 1, 2, 3 et 4 (annexes A, B, C et D) établis par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel en dates des 16 décembre 2016 et 20 février 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de maintien des infrastructures, une servitude de

passage à pied ainsi qu'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules nécessaires à l'exploitation des surfaces commerciales, en faveur de la future parcelle N° 3451 de Genève, section Eaux-Vives, future propriété des CFF et à charge de la future parcelle N° 3453 de Genève, section Eaux-Vives, future propriété de la Ville de Genève, ce en réalisation des plans de servitude provisoires N°s 1, 2, 3 et 4 (annexes A, B, C et D) établis par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel en dates des 16 décembre 2016 et 20 février 2017.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Les servitudes prévues à l'article premier sont constituées à titre gratuit.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la future parcelle N° 3453 de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les PLCP N° 29899 et N° 29898 du 6 mars 2012;

vu les accords de principe intervenus respectivement entre le Conseil administratif et la Genevoise Compagnie Immobilière SA, entre le Conseil administratif et la Société Immobilière Frontenex 60A SA et entre le Conseil administratif et Alendi SA dans le cadre des discussions relatives aux aménagements des espaces extérieurs des cheminements piétonniers entre la gare des Eaux-Vives et la route de Frontenex;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord de principe entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Genevoise Compagnie Immobilière SA en vue de constituer une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Genève sur la parcelle N° 1767 de Genève, section Eaux-Vives, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique, conformément à l'assiette prévue par le PLCP N° 29898 du 6 mars 2012.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: travaux d'aménagement d'espaces publics
des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes

Art. 2. – L'accord de principe entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Société Immobilière Frontenex 60A SA en vue de constituer une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Genève sur la parcelle N° 3419 de Genève, section Eaux-Vives, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique, conformément à l'assiette prévue par le PLCP N° 29899 du 6 mars 2012.

Art. 3. – L'accord de principe entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et Alendi SA en vue de constituer une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Genève sur la parcelle N° 3424 de Genève, section Eaux-Vives, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique, conformément à l'assiette prévue par le PLCP N° 29899 du 6 mars 2012.

Art. 4. – Les servitudes prévues aux articles premier, 2 et 3 sont constituées à titre gratuit.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles du PLQ N° 29786 de Genève, section Eaux-Vives et des parcelles voisines de Genève, section Eaux-Vives N° 3419, propriété de la Société Immobilière Frontenex 60A SA, N° 3424, propriété d'Alendi SA et N° 1767, propriété de la Genevoise Compagnie Immobilière SA.

DÉLIBÉRATION VII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Genevoise Compagnie Immobilière SA dans le cadre des discussions relatives aux aménagements des espaces extérieurs;

vu la mutation de projet N° 4/2017 (annexe G) établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon la mutation de projet N° 4/2017 (annexe G) établie par M. Christian Haller, ingénieur géomètre,

datée du 20 février 2017 est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à signer des actes authentiques portant ajustements de la mutation de projet précitée, rendus nécessaires par l'évolution des projets, selon les autorisations de construire en force dans le périmètre du PLQ N° 29786 de Genève, section Eaux-Vives et des parcelles voisines soit la future parcelle DP N° 3538 de Genève, section Eaux-Vives et la future parcelle N° 3537 de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Genevoise Compagnie Immobilière SA.

Art. 3. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles situées dans le périmètre du PLQ N° 29786 de Genève, section Eaux-Vives des parcelles voisines soit la future parcelle DP N° 3538 de Genève, section Eaux-Vives et la future parcelle N° 3537 de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Genevoise Compagnie Immobilière SA.

DÉLIBÉRATION VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la mutation de projet N° 5/2017 (annexe H) établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon la mutation de projet N° 5/2017 (annexe H) établie par M. Christian Haller, ingénieur géomètre, datée du 20 février 2017 est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à signer des actes authentiques portant ajustements de la mutation de projet précitée, rendus

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: travaux d'aménagement d'espaces publics
des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes

nécessaires par l'évolution des projets, selon les autorisations de construire en force dans le périmètre du PLQ N° 29786 de Genève, section Eaux-Vives et de ses parcelles voisines, soit les futures parcelles N° 3540, N° 3541 et N° 3539 de Genève, section Eaux-Vives, propriétés de la Ville de Genève.

Art. 3. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles situées dans le périmètre du PLQ N° 29786 de Genève, section Eaux-Vives et des futures parcelles voisines N° 3541, N° 3540 et N° 3539 de Genève, section Eaux-Vives, propriétés de la Ville de Genève.

DÉLIBÉRATION IX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les mutations de projet N° 4/2017 (annexe G) et N° 5/2017 (annexe H) établies par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter la sous-parcelle DP N° 3461B de Genève, section Eaux-Vives, d'environ 41 m² dans le secteur de la rue Viollier selon la mutation de projet N° 4/2017 (annexe G) établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017 et de la sous-parcelle DP N° 3011B de Genève, section Eaux-Vives, d'environ 90 m² du chemin Frank-Thomas selon la mutation de projet N° 5/2017 (annexe H) établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mai 2017 en vue:

Délibérations I et II (travaux d'aménagements et d'assainissement) de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 24 781 500 francs dont à déduire 8 541 800 francs de recettes, soit un montant total net de 16 239 700 francs, soit:

- **15 818 900 francs brut, destinés aux travaux d'aménagements des espaces publics des secteurs plateau de Champel et Hôpital, en lien avec la halte CEVA Champel-Hôpital, dont à déduire une recette totale de 5 985 000 francs (subventions fédérales et participation CEVA), soit 9 833 900 francs net;**
- **8 962 600 francs brut, destinés à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire, en lien avec les aménagements des espaces publics du secteur Hôpital, ainsi qu'à la rénovation de réseaux d'eaux mélangées du secteur du plateau de Champel, dont à déduire une recette totale de 2 556 800 francs (participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 6 405 800 francs net.**

Délibération III (opérations foncières)

- **du transfert de la parcelle N° 2114 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise au plateau de Champel, du domaine privé Ville de Genève au domaine public communal;**
- **de la cession au domaine public communal de la parcelle N° 4285 de la commune de Genève, section Plainpalais, de 62 m², propriété privée de l'Etat de Genève, sise avenue de Beau-Séjour 1 au débouché du tunnel ou l'inscription d'une servitude d'usage public en surface en faveur de la Ville de Genève (PR-1238 A)¹.**

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement en date du 6 juin 2017. Elle a été traitée aux séances du 19 septembre et du 3 octobre 2017 sous la présidence de M. Ulrich Jotterand. Les notes de séances sont de la main de M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement.

¹ Proposition, 181. Motion d'ordonnancement, 5353.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(aménagement des espaces publics)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 15 818 900 francs, destinés aux travaux d'aménagements des espaces publics des secteurs plateau de Champel et Hôpital, en lien avec la halte CEVA Champel-Hôpital, dont à déduire une recette totale de 5 985 000 francs (subventions fédérales et participation CEVA), soit 9 833 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 15 818 900 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 2 233 500 francs du crédit d'études voté le 20 novembre 2013 (PR-1004/1 – N° PFI 102.502.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(mise en séparatif et rénovation des collecteurs)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 962 600 francs, destinés à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire en lien avec les aménagements des espaces publics du secteur Hôpital, ainsi qu'à la rénovation de réseaux d'eaux mélangées du secteur du plateau de Champel, dont à déduire une recette totale de 2 556 800 francs (participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 6 405 800 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 962 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 264 600 francs du crédit d'études voté le 20 novembre 2013 (PR-1004/2 – N° PFI 081.502.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(opérations foncières)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à transférer la parcelle N° 2114 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise au plateau de Champel, de son domaine privé au domaine public communal, et à signer tout acte authentique y relatif.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à incorporer au domaine public communal la parcelle N° 4285 de la commune de Genève, section Plainpalais, de 62 m², propriété privée de l'Etat de Genève, sise avenue de

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Beau-Séjour 1 au débouché du tunnel ou à inscrire une servitude d'usage public en surface en faveur de la Ville de Genève, et à signer tout acte authentique y relatif.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles N^{os} 1646 et 2114 de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Contexte

La halte ferroviaire CEVA Champel-Hôpital est l'une des cinq nouvelles stations du futur Léman Express. Elle est située sur le plateau de Champel, entre l'avenue de Champel et l'avenue Alfred-Bertrand. Elle offre des sorties sur le plateau ainsi qu'un accès à la nouvelle entrée de l'hôpital, côté rue Lombard, via la rue Michel-Servet et via une liaison piétonne souterraine.

L'implantation de la halte CEVA a entraîné la disparition totale du parc existant et le bâtiment occupe une partie importante du plateau. Le projet élaboré a pour enjeu de recréer un espace public de qualité.

La présente proposition porte sur la réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagements du plateau de Champel jusqu'à la nouvelle entrée de l'hôpital, rue Lombard, ainsi que sur les travaux d'assainissements de ce secteur (adaptation et entretien des réseaux).

Le projet prend la forme d'un jardin public comprenant environ 137 chênes. Il assure le lien entre le quartier, les rues et les entrées de la halte du futur Léman Express et redonne une identité forte au plateau de Champel.

Séance du 19 septembre 2017

Audition de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Marie Fauconnet, responsable de l'Unité opérations foncières, de MM. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service du génie civil, Alessandro Morante, ingénieur en génie civil, de M^{me} Hélène Crauste, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et de M. Zamarbide, mandataire retenu pour le projet

M^{me} Charollais présente les enjeux de l'objet sous étude: la gare de Champel, halte CEVA Champel-Hôpital, se construit dans un quartier déjà existant. Suite aux travaux qui ont effacé l'ancien aménagement, il s'agit maintenant de restituer un square pour les habitants qui présente des caractéristiques en lien avec la vie

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

du quartier et avec le CEVA. Elle précise que pour ce qui est de l'aménagement des secteurs situés autour des gares, ceux-ci sont de la responsabilité de la Ville (annexe 1).

Délibérations I et II

M^{me} Crauste apporte les précisions quant au concours organisé en 2013 qui comporte deux secteurs: celui du plateau de Champel et celui de l'Hôpital à l'issue du tunnel d'accès. Le plateau de Champel et l'aménagement des abords à l'issue du tunnel de l'Hôpital relèvent de la responsabilité de la Ville et l'aménagement de l'ouvrage souterrain du tunnel d'accès dans le quartier de l'Hôpital relève du Canton. Ce dernier ouvrage s'enfonce jusqu'à 26 m de profondeur.

L'idée du concours, qui a séduit le jury par sa simplicité et l'identité apportée au site, est de créer un espace convivial sur le plateau de Champel et de tenir compte de l'important flux de piétons que cette nouvelle gare va générer de par sa proximité avec l'hôpital.

La convivialité du site est renforcée par 137 arbres et cinq essences de chêne qui seront plantés, des plantes vivaces lumineuses qui sont intégrées sur les bâtiments et les espaces publics, des cheminements qui sont identifiés à l'aide de guirlandes et enfin des bancs publics.

L'accès pour les piétons est renforcé par le parvis créé devant le CEVA et, dans le secteur du bas, les trottoirs ont été élargis et des arceaux pour vélos ajoutés afin de permettre aux utilisateurs de rejoindre l'hôpital.

En ce qui concerne les travaux de génie civil, M. Alphonse précise qu'il est nécessaire de créer de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et de poser des collecteurs d'eaux usées là où il n'y en a pas encore, ce qui représente deux kilomètres de canalisations. Le coût de la délibération II est de 9 millions (8 962 000 francs) auxquels il faut déduire la participation des propriétaires privés et remboursement TVA, ce qui porte la somme à 6 millions (6 405 800 francs).

Les coûts de la délibération I sont estimés à 10 millions auxquels s'ajoute 1,3 million des plantations. Avec les taxes, les frais et la TVA, le montant brut s'élève à 15 millions (15 818 000). Les diverses subventions permettent de ramener ce coût à 9 millions (9 833 900 francs).

Le dossier est en cours d'instruction au sein du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Les travaux devraient durer environ dix-huit mois.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Délibération III

Pour ce qui a trait au foncier, et afin d'avoir un statut homogène sur le plateau, la parcelle N° 2114 du domaine privé de la Ville de Genève sera transférée au domaine public communal. La grande parcelle du plateau sera découpée, la Ville restant propriétaire de la plus grande partie. Les émergences de la gare seront cédées aux CFF.

En ce qui concerne la sortie du tunnel au niveau de l'avenue de Beau-Séjour, l'esplanade de sortie sera aménagée par la Ville, mais la discussion sur les termes de la négociation n'est pas encore aboutie (cession de la propriété privée de l'Etat de Genève au domaine public communal ou inscription d'une servitude en d'usage public en surface en faveur de la Ville de Genève), raison pour laquelle les deux options sont maintenues dans la proposition. Cela permettra de finaliser l'une ou l'autre solution, sans devoir solliciter le Conseil municipal à nouveau pour une question de technique foncière.

Questions des commissaires

Une commissaire s'inquiète du manque de pelouse dans le nouvel aménagement du square et de la disparition de la fontaine en pierres blanches.

M^{me} Charollais estime qu'il faudra réfléchir à la question de la fontaine, mais que le lieu sera de fait différent de ce qu'il était avant les travaux. Toutefois il y aura de la pelouse et l'espace sera rendu convivial à l'aide de bancs qui seront dotés d'accoudoirs.

La même commissaire interroge M. Oertli sur l'éventualité d'un constat de nature forestière, il suffit de 500 m² d'arbres pour l'établir.

M. Oertli répond qu'il n'y aura pas de constat forestier, ce d'autant plus qu'une partie des arbres se trouvera sur une dalle. Il transmettra des éléments par écrit (annexe 5).

M^{me} Charollais ajoute que la densité des arbres a été éclaircie pour répondre aux questions sécuritaires.

Une commissaire demande si le projet présenté par la proposition sous étude comprend des changements importants par rapport au projet initial. Elle rappelle que l'une des questions portait sur le marché. Elle questionne ensuite la qualité d'aménagement du tunnel.

M^{me} Charollais répond que l'esprit du projet est resté relativement fidèle à celui du concours. Elle indique que tous les stands du marché ont été remplacés conformément à la demande de l'association des marchés. En ce qui concerne le

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

tunnel et les quais jusqu'à la sortie, elle rappelle que c'est une prérogative cantonale.

M^{me} Crauste ajoute que les travaux du tunnel sont en cours, que la sortie du tunnel aboutit dans l'ancienne cave à fromage en pierres apparentes et que celle-ci a été intégrée aux travaux. Le tunnel sera doté d'un tapis roulant (annexes 2, 3 et 4).

Un commissaire interroge les frais d'entretien, et notamment ceux des rebords autour des plantations. Il questionne ensuite les travaux de génie civil.

M. Oertli répond que les coûts d'entretien sont modestes.

M. Alphonse répond que les travaux de génie civil concernent les mouvements de terre. Le montant est de 880 francs le mètre carré. Il ajoute que l'ensemble de la surface est composée de terre et de pierre, ce qui implique des contraintes de génie civil importantes.

Une commissaire s'inquiète de la durée de vie des arbres, de leur temps d'arrosage et de l'éventuel remplacement si l'arbre venait à mourir.

M. Oertli répond que l'épaisseur de terre est très importante et qu'elle permet une durée de vie appréciable; que le temps d'arrosage devra se poursuivre pendant cinq ans, que le remplacement d'un arbre mort dépendra de la raison de sa mort.

M. Zamarbide ajoute que les réflexions ont été menées avec un pépiniériste, ce qui implique de bonnes connaissances du terrain. Cinq essences de chêne ont été proposées afin d'éviter les effets de monoculture.

Un commissaire se déclare enthousiasmé par le projet. Il observe cependant que l'avenue de Champel traverse et coupe malheureusement la place. Comment sera donc gérée la perméabilité entre les deux parties? Un système de passage pour piétons en hauteur au lieu d'un passage classique a-t-il été envisagé?

M^{me} Charollais répond qu'en effet l'avenue de Champel est une donnée fixe du projet. Le terrain présente de nombreux dénivelés et elle ne pense pas pertinent de prévoir des dispositifs aériens.

M. Alphonse ajoute que les passages pour piétons ne sont pas régulés par des feux, mais des îlots sont prévus. Il indique que le tronçon est fortement contraint par la Direction générale des transports (DGT), notamment à l'égard des TPG.

Ce même commissaire demande combien de bancs sont prévus?

Et pourquoi la possibilité de tourner à gauche sur Michel-Servet a été conservée?

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

S'il est possible de supprimer le trafic dans la zone nord?

Si des aménagements sont prévus pour réduire la vitesse des véhicules qui tourneront dans la rue Michel-Servet?

Si des aménagements cyclables sont prévus dans la rue Michel-Servet?

M. Zamarbide répond qu'une dizaine de bancs sont prévus. Il ajoute que les bordures des îlots des plantations permettront aux jeunes de s'y asseoir.

M^{me} Crauste précise que le maintien du tourner à gauche sur Michel-Servet est une demande de la DGT avec une réserve de trois à quatre véhicules. La zone nord et la zone sud seront des zones de réserve.

M^{me} Charollais ajoute que de nombreux scénarios ont été envisagés, mais qu'il faut prendre en compte toutes les contraintes.

M. Alphonse indique que le trafic sera interdit les jours de marché. Le trajet sur Michel-Servet sera sinueux avec des éléments de mobilier urbain. Il ajoute que les coussins berlinois ne sont plus autorisés par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

M^{me} Crauste confirme qu'il y aura des aménagements cyclables dans la rue Michel-Servet. L'ensemble de la zone recevra des aménagements cyclables, mais en zone mixte, soit avec marquage au sol, pas de piste cyclable en propre.

Une commissaire se déclare heureuse de voir une place présentant beaucoup de végétation. En ce qui concerne la sortie du tunnel, elle demande s'il n'est pas possible d'en faire plus en termes d'aménagement. Qu'en sera-t-il de l'éclairage dans le square?

M. Alphonse répond que la DGT contraint ces espaces puisque la chaussée est un axe primaire. La DGT a également refusé un feu piéton à cet endroit.

M^{me} Charollais indique qu'il est possible de faire remonter ces remarques. Cependant il est difficile pour le moment d'articuler une estimation du flux piétonnier en direction de l'hôpital mais il sera certainement important.

Pour l'éclairage, M^{me} Crauste répond que ce seront des ampoules identiques à celles de la rade qui seront utilisées.

Une commissaire demande s'il y a des statistiques sur les zones de rencontre. Elle précise que la zone de rencontre devant la gare Cornavin est un échec. Elle est très critique vis-à-vis de ces zones de rencontre qu'elle estime ne pas être sûres, notamment pour les enfants.

M^{me} Charollais transmettra le bilan sur les zones de rencontre (ce bilan n'est pas parvenu à la commission, il a été communiqué à la rapporteuse qu'il n'y avait pas de document qui soit suffisamment récent et donc éloquent).

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Un commissaire évoque les charges s'élevant à 1 million et demande si celles-ci seront inscrites au prochain budget.

M^{me} Charollais répond par l'affirmative et mentionne que ce sont des charges financières qui doivent se poursuivre sur vingt et trente ans.

Un commissaire des Verts souhaite formuler deux recommandations, l'une relative au passage pour piétons, l'autre relative à la rue Michel-Servet.

Première recommandation: «veiller à sécuriser le passage piéton au moyen d'un feu à la sortie du tunnel à l'avenue de la Roseraie».

Deuxième recommandation: «veiller à un aménagement de qualité permettant de réduire la vitesse des véhicules s'engageant de l'avenue de Champel à la rue Michel-Servet».

Séance du 3 octobre 2017

Prises de position

Le Mouvement citoyens genevois déclare que cette proposition pose de sérieux problèmes, dont la disparition de la fontaine blanche, la plantation de 137 chênes, la disparition de nombreuses places de parc, le sens unique de la rue Michel-Servet qui bloquera tout le quartier. Il aurait été plus judicieux d'examiner le flux de personnes avant de procéder aux aménagements tels que proposés.

Le Parti démocrate-chrétien se déclare favorable à cette proposition et pense que le quartier mérite un projet de qualité. Le Parti démocrate-chrétien critique depuis de nombreuses années les aménagements bétonnés de M. Pagani et ne peut que se réjouir de voir aboutir un projet prévoyant un aménagement très vert. Il faudra bien s'assurer que la zone de rencontre sur Michel-Servet permette de réduire la vitesse des véhicules. Des recommandations ont été formulées en ce sens lors de la dernière séance.

Les Verts déclarent rejoindre la position du Parti démocrate-chrétien. Il s'agit d'anticiper la venue des futurs usagers afin d'éviter de mener des travaux lors de la mise en service de la gare. Les Verts remercient les services d'avoir fourni des chiffres éloquentes (annexe 6). Il faut imaginer qu'un grand nombre de ces 2000 personnes s'arrêtant dans cette gare se rendront à l'hôpital. Bien que le projet soit fort réjouissant il est néanmoins nécessaire de soutenir les deux recommandations qui ont été formulées lors de la dernière séance.

Le Parti socialiste déclare que c'est un projet réjouissant, bien réfléchi que le parti va soutenir.

L'Union démocratique du centre pense que les deux recommandations répondent aux préoccupations de la commission. Le groupe acceptera le projet.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Toutefois son commissaire précisera en séance plénière que les murets qui bordent les arbres sont très dangereux pour les personnes à mobilité réduite.

Le Parti libéral-radical déclare qu'il votera cette proposition tout en partageant les mêmes réserves que son collègue de l'Union démocratique du centre. Le groupe soutiendra la recommandation portant sur le passage piéton.

Le président évoque le passage piéton de la place de Neuve qui n'a pas de feu et qui enregistre peu d'accidents.

M. Gaberell répond que le carrefour de la place de Neuve est très complexe, ce qui oblige les automobilistes à rester très attentifs. Il ajoute que les voitures roulent par contre très vite dans la rue de la Roseraie.

Le groupe Ensemble à gauche soutient cette proposition et les deux recommandations. Sa commissaire relève que le concours a été adapté aux habitants mais elle reste néanmoins inquiète des aménagements du tunnel qui relèvent du Canton. Il sera nécessaire de suivre l'évolution des espaces à la sortie du tunnel, voire, à terme, de réaliser une évaluation.

Votes

Le président passe au vote de la première recommandation: «veiller à sécuriser le passage piéton au moyen d'un feu à la sortie du tunnel à l'avenue de la Roseraie».

Cette recommandation est acceptée par 12 oui (2 MCG, 1 DC, 1 LR, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) et 2 abstentions (LR).

Le président passe au vote de la seconde recommandation: «veiller à un aménagement de qualité permettant de réduire la vitesse des véhicules s'engageant de l'avenue de Champel à la rue Michel-Servet».

Cette recommandation est acceptée par 10 oui (1 DC, 1 LR, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (2 LR, 1 MCG).

Délibération I

Elle est acceptée par 12 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 2 non (MCG).

Délibération II

Elle est acceptée par 14 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 2 MCG).

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Délibération III

Elle est acceptée par 14 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 2 MCG).

Proposition PR-1238 avec les recommandations

Elle est acceptée par 12 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre
2 non (MCG).

Annexes:

Annexe 1: Powerpoint CEVA-Champel

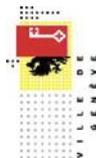
Annexe 2: CEVA vb1

Annexe 3: CEVA vb2

Annexe 4: entrée avenue de Beau-Séjour

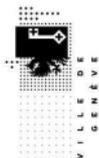
Annexe 5: ICA Bertrand

Annexe 6: note de la Direction générale de la mobilité relative à la fréquentation
des haltes CEVA



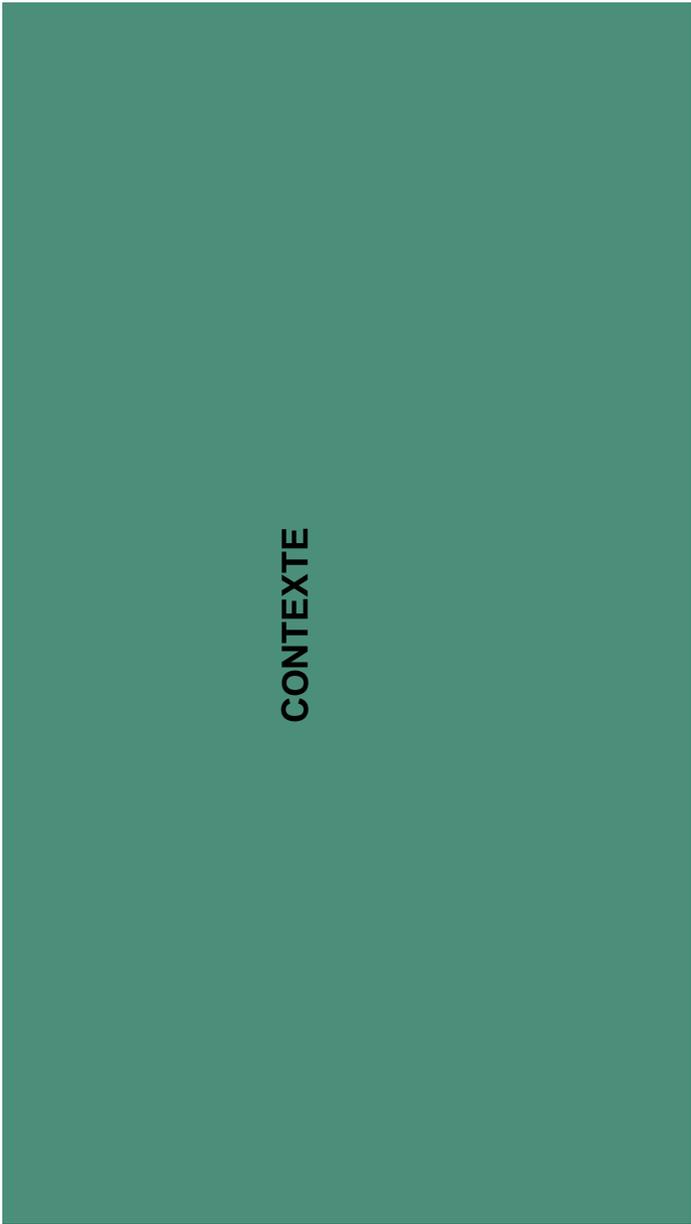
HALTE CEVA CHAMPÉL-HÔPITAL
PR N° 1238 - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS et ASSAINISSEMENT



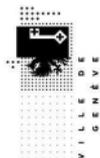


SOMMAIRE

- 1/ Contexte
- 2/ Projet: Délibération I : *Aménagement des espaces publics*
Délibération II : *Assainissement*
- 3/ Estimation des coûts
- 4/ Planning
- 5/ Opérations foncières



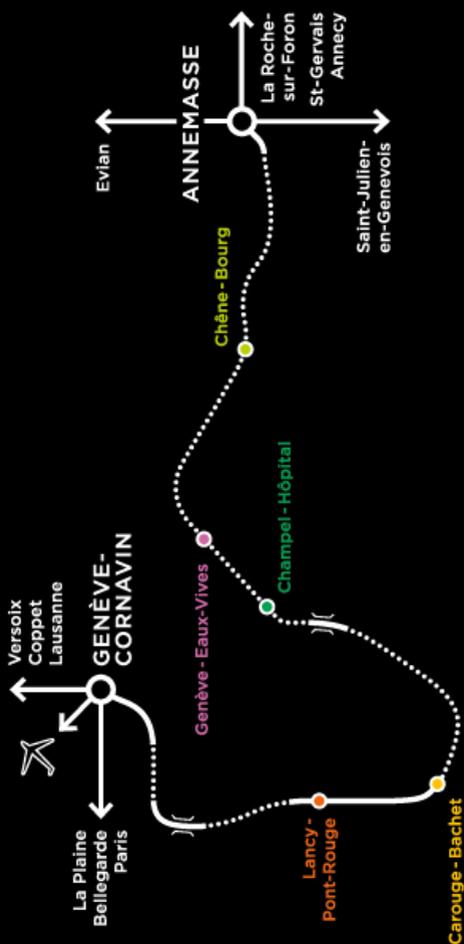
Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital



4.

CONTEXTE

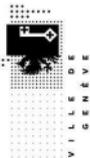
L'arrivée du Léman express



▪ Halte CEVA Champel-Hôpital

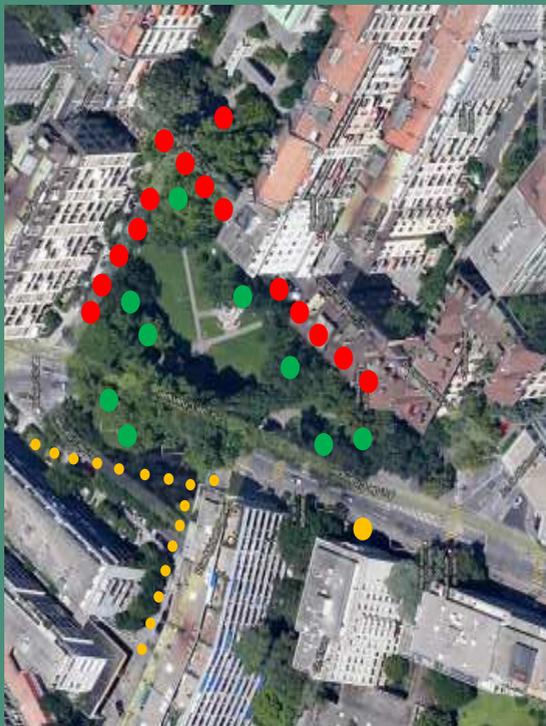
- 1 train par 1/4h
- ouverture fin 2019
- 2'000 montée/descente par heure en 2020

5.



CONTEXTE

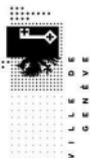
Le plateau-de-Champel : un square arboré et des rues de quartier animées



- Un square arboré avec des arbres majeurs
- Une vie de quartier avec des usages locaux
- Une vie étudiante avec des écoles supérieures

AVANT CEVA

6.



CONTEXTE

Les travaux du CEVA (2012-2019)



**TRAVAUX DU
CEVA**

- **Disparition de la végétation**
42 arbres abattus
- **Travaux génie civil conséquents**
anneau parois moulées
creuse à -26m
halte 75ml long / 19ml large





7.

CONTEXTE

Périmètre du concours d'espaces publics (env. 18'000m²)



Concours espaces
publics (2013)

Lauréats

Bureau A ,architectes
Thomas Jundt, ing.civils

(re)Créer le lien entre :

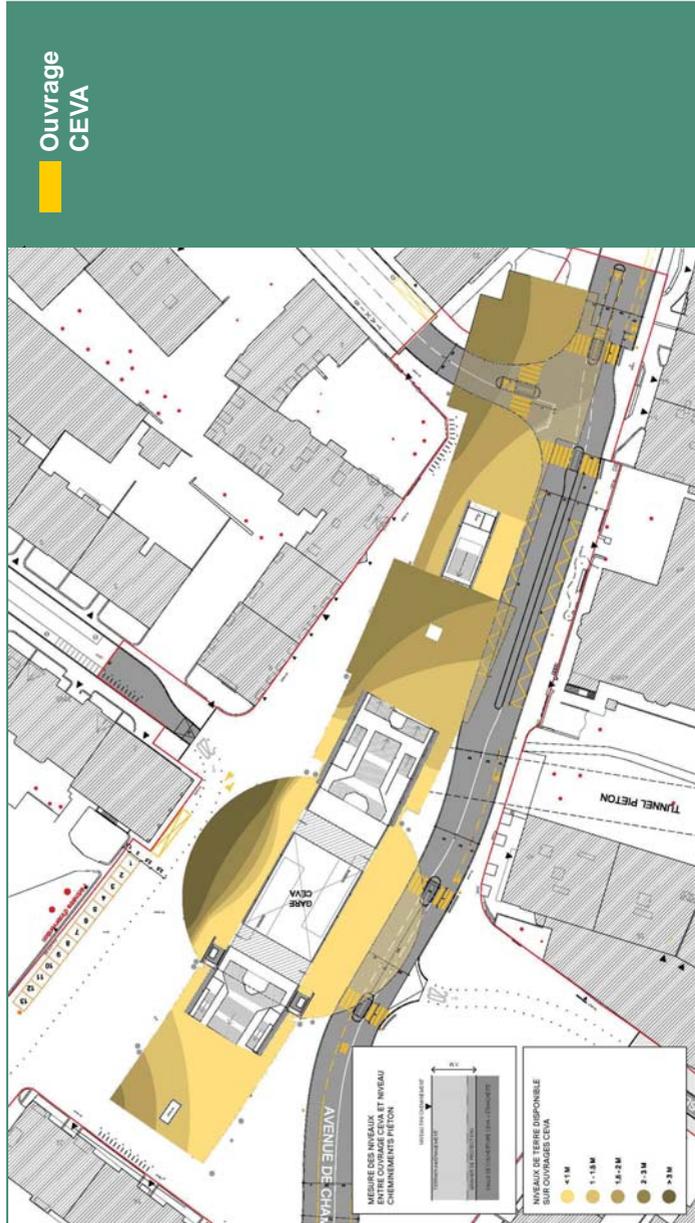
Une interface de
transport régional

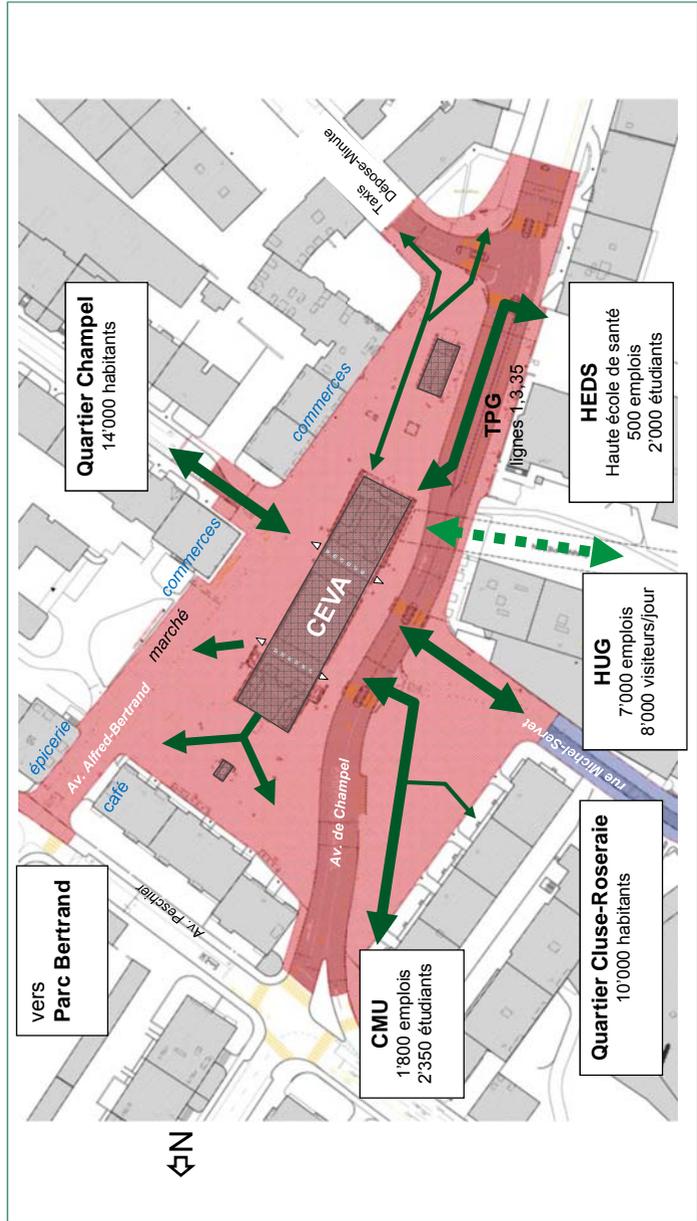
&

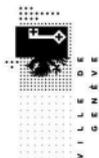
Un quartier
entièrement
construit et habité



CONTEXTE
Dalle de couverture CEVA



**CONTEXTE****Flux piétons autour de la halte CEVA**



PROJET – DÉLIBÉRATION I

Aménagement des espaces publics

PROJET – DÉLIBÉRATION I

Aménagement du secteur Plateau-de-Champel



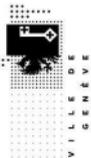
Photomontage : archigraphie.ch

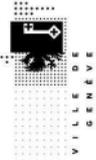
- Redonner une identité au plateau
- Créer un espace public convivial
- Sécuriser les abords de la halte CEVA
- Accueillir de nouveaux usagers

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

12.

PROJET – DÉLIBÉRATION I
Aménagement du secteur Plateau-de-Champel



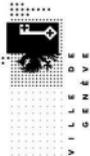


PROJET – DÉLIBÉRATION I

Aménagement du secteur Plateau-de-Champel



14.

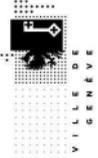


PROJET – DÉLIBÉRATION I
Aménagement du secteur Plateau-de-Champel – IMAGE AMBIANCE

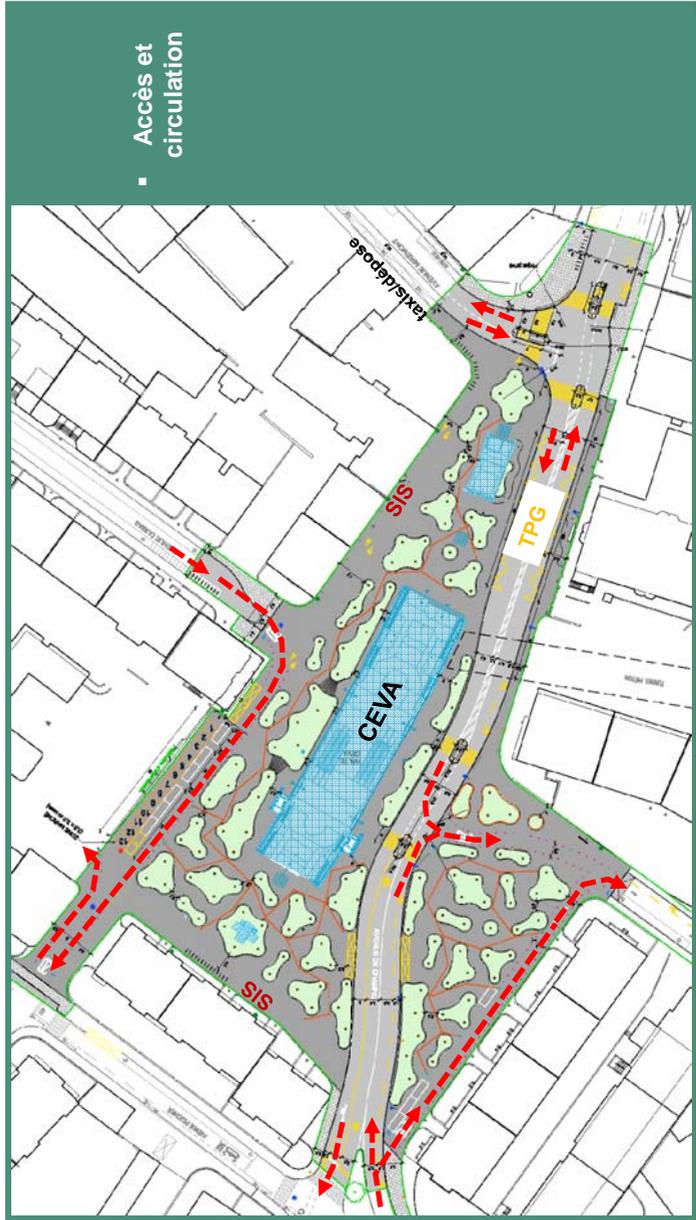


Photomontage : archigraphe.ch

Plateau-de-Champel
Av. Alfred Bertrand (espace piétonnisé)



PROJET – DÉLIBÉRATION I
Aménagement du secteur Plateau-de-Champel

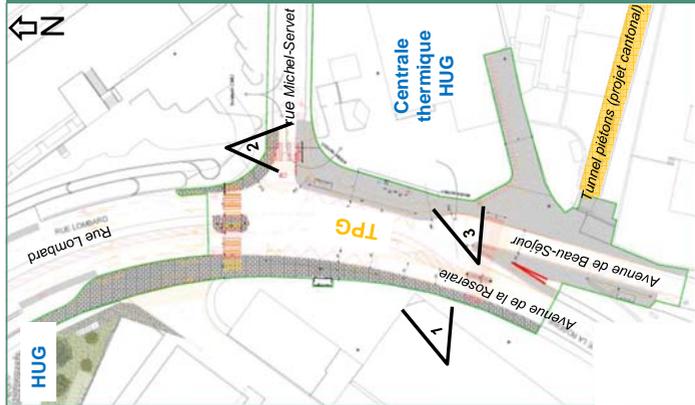


16.



PROJET – DÉLIBÉRATION I

Aménagement du secteur pôle hospitalier



- La sortie du tunnel piéton est un nœud stratégique de mobilité.

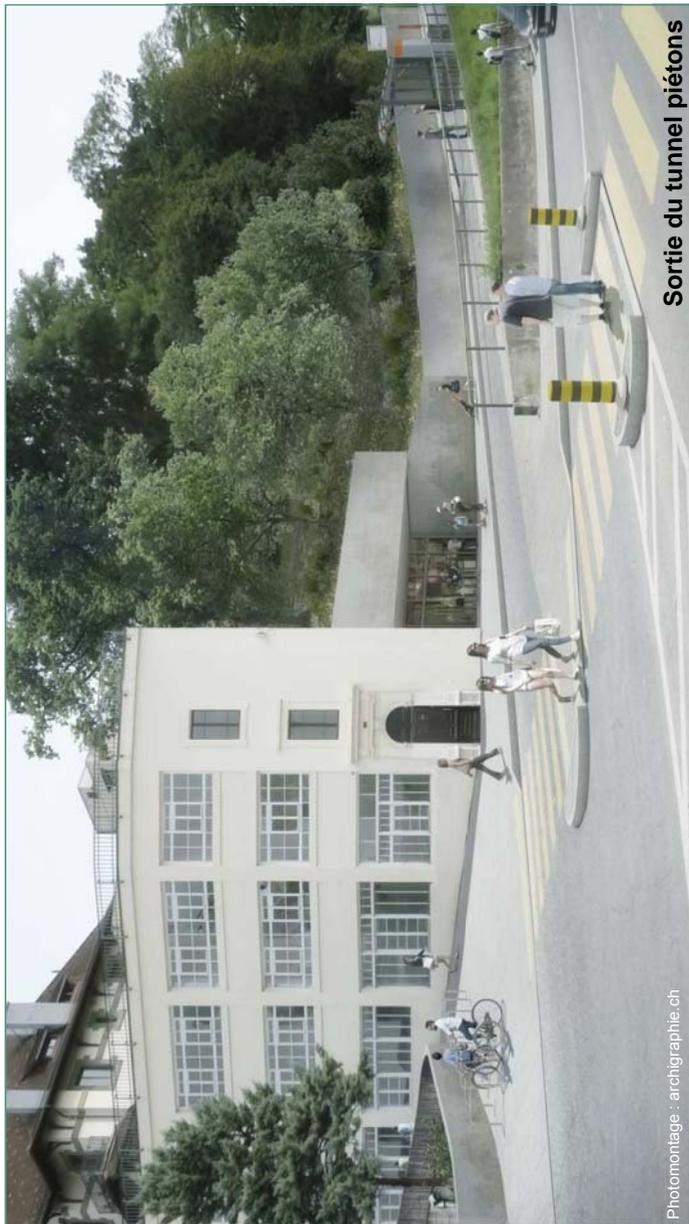
- L'aménagement permet d'assurer aux usagers des déplacements sécurisés (vers le quartier, l'hôpital ou les transports publics).

- Les trottoirs sont élargis et les passages piétons équipés d'îlots pour les rendre plus visibles et protéger les usagers.



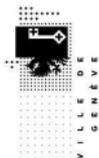
17.

PROJET – DÉLIBÉRATION I
Aménagement du secteur pôle hospitalier – IMAGE AMBIANCE



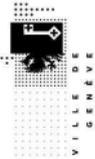
Photomontage : archigraphie.ch

Sortie du tunnel piétons



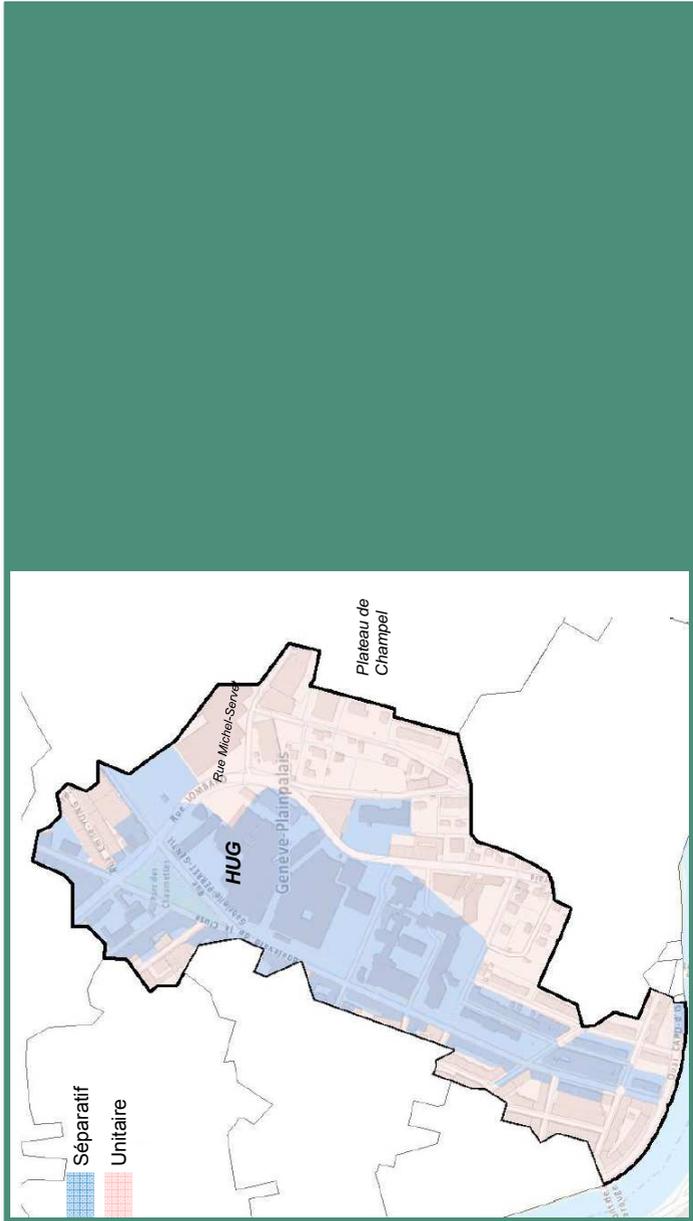
PROJET – DÉLIBÉRATION II

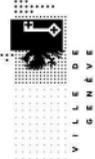
Assainissement



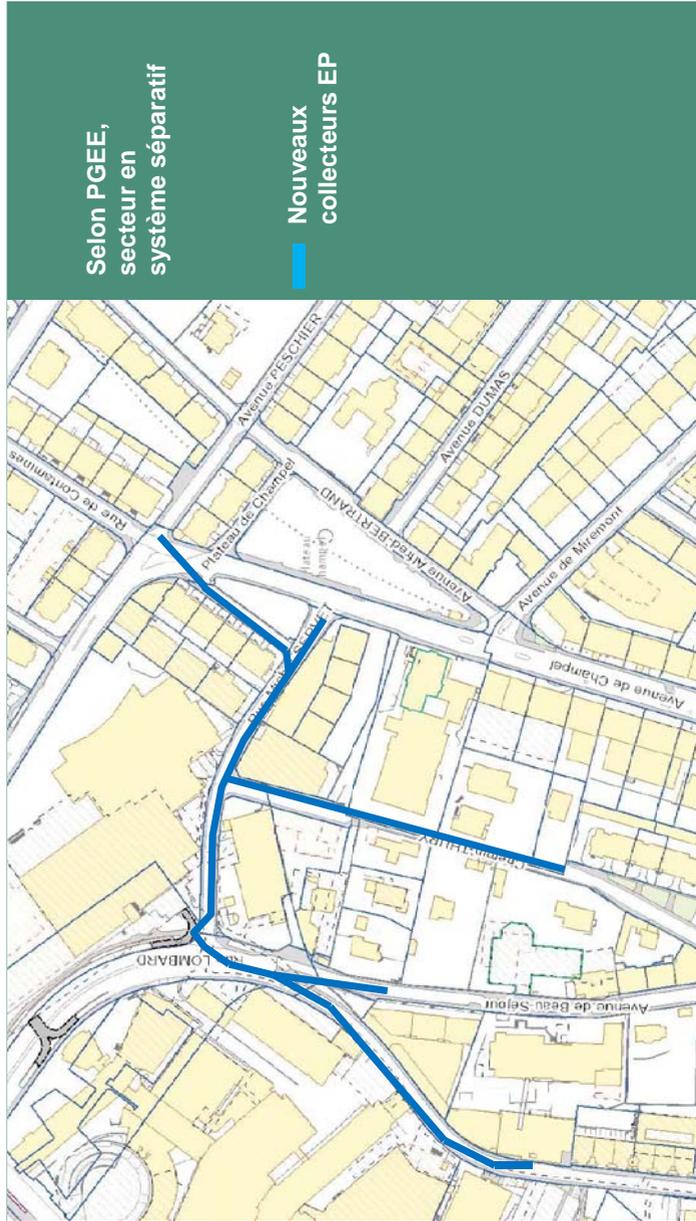
PROJET – DÉLIBÉRATION II

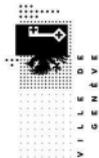
Concept d'assainissement : état des sous-bassins versants



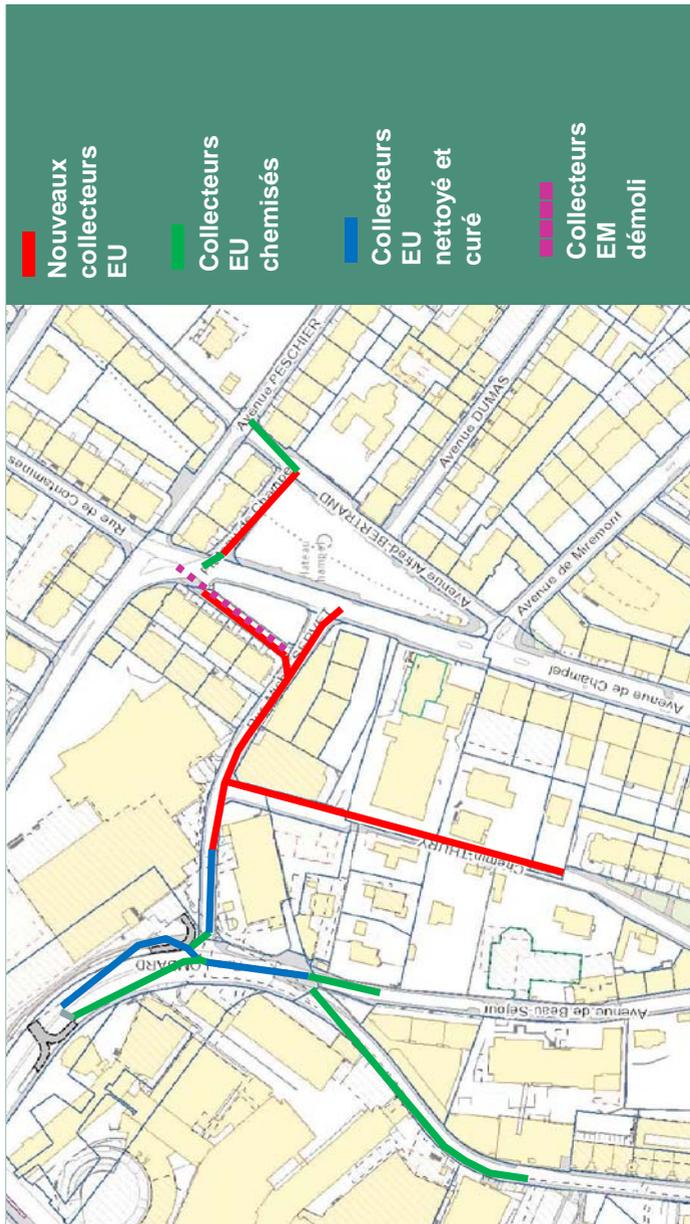


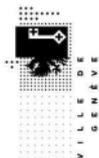
PROJET – DÉLIBÉRATION II
Assainissement





PROJET – DÉLIBÉRATION II
Assainissement





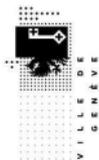
PROJET – DÉLIBÉRATION II

Assainissement – Descriptif des travaux

- La mise en séparatif des eaux du réseau secondaire concerne donc les rues suivantes :
- Rue Michel-Servet
 - Avenue de la Roserate (tronçon : rue Alcide-Jentzer – avenue de Beau-Séjour)
 - Rue Lombard (tronçon : rue Michel-Servet – avenue de la Roserate)
 - Avenue de Champel 35-41
 - Chemin Thury (tronçon : rue Michel-Servet – 8, ch. Thury).

De plus, selon l'image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève, les collecteurs suivants restent en système unitaire mais doivent être rénovés :

- Plateau de Champel
 - Avenue Alfred-Bertrand (tronçon : plateau de Champel – avenue Peschier)
- Au total:
- 1'403 ml de réseaux pour la mise en séparatif du secteur pôle hospitalier
 - 748 ml pour la rénovation du réseau d'eaux mélangées du secteur du Plateau de Champel.



ESTIMATION DES COÛTS

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

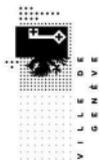


24.

ESTIMATION DES COÛTS

Aménagement des espaces publics - Délibération I

Travaux de génie civil HT	: 10'230'000
Travaux de plantations	: 1'306'660
<u>Travaux divers (Installations + Équipements)</u>	<u>: 1'185'000</u>
Total travaux	: 12'721'660
Honoraires HT	: 2'620'000
Frais secondaires	: 377'000
Coût total de l'aménagement HT	: 15'718'700
TVA	: 1'257'500
Prestations du personnel en faveur des investissements	: 679'000
Intérêts intercalaires	: 397'200
A déduire les parts du crédit d'étude PR-1004/2 (d2)	: - 2'233'500
Sous total brut du crédit demandé TTC	: 15'818'900

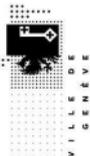


25.

ESTIMATION DES COÛTS Aménagement des espaces publics - Délibération I

Recettes à déduire :	
- Subvention de la Confédération en faveur de l'assainissement du bruit routier (16%)	: - 60'000
- Mesure liée au projet d'agglomération pour l'interface halte CEVA Champel-Hôpital	: - 5'240'000
- Participation de CEVA selon convention du 23.03.2008	: - 685'000
Total	: - 5'985'000
Coût total net TTC de la délibération I	: 9'833'900

26.

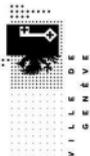


ESTIMATION DES COÛTS

Assainissement - Délibération II

Travaux de génie civil HT	: 5'348'500
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires	: 1'909'975
Total travaux de génie civil	: 7'258'475
Honoraires HT	: 820'275
Coût total des collecteurs HT	: 8'078'800
TVA	: 646'300
Prestations du personnel en faveur des investissements	: 349'000
Intérêts intercalaires	: 153'100
A déduire les parts du crédit d'étude PR-1004/2 (d2)	: - 264'600
Sous total brut du crédit demandé TTC	: 8'962'600

27.



ESTIMATION DES COÛTS

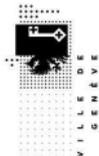
Assainissement - Délibération II

Recettes à déduire :

a -	Remboursement des propriétaires des biens fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement	:	- 2'062'800
b -	TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires	:	- 494'000

Coût total net TTC de la délibération II

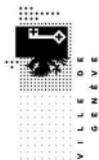
: 6'405'800



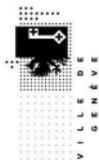
PLANNING

Aménagement des espaces publics et assainissement

- Requête en autorisation de construire : en cours d'instruction au DALE (DD 108'937)
- Début des travaux: Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal, **soit en été 2018**.
- Durée des travaux: La durée totale est **estimée à 18 mois** pour les mesures d'aménagement et à 12 mois pour les travaux de collecteurs, avec la possibilité que ces deux opérations se déroulent simultanément.



OPÉRATIONS FONCIÈRES



OPERATIONS FONCIERES

- *Le travail au plan foncier consiste à ajuster la situation actuel à l'accueil du futur aménagement de la gare et du plateau ainsi que la sortie du tunnel*
- *Ceci vient compléter ce qui avait été prévu dans la PR 1004*
- *Transfert de la parcelle N°2114, section Plainpalais, propriété de la commune de Genève, sise au plateau de Champel, du domaine privé Ville de Genève au domaine public communal*
- *Cession au domaine public communal de la parcelle N°285 de la commune de Genève, section Plainpalais, de 62m², propriété privée de l'Etat de Genève, sise avenue de Beau-Séjour 1 au débouché du tunnel*

OU

Inscription d'une servitude d'usage public en surface en faveur de la Ville de Genève



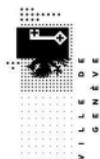
33.

OPERATIONS FONCIERES

Délibération III – Tunnel piéton en sous-sol (Champel-Hôpital)

- Projet de l'Etat visant à aménager un tunnel piéton qui reliera la future gare du plateau de Champel et le secteur des bâtiments des HUG (autorisé en septembre 2013 – DD 105 884)
- Le tunnel empiètera en sous-sol sur trois parcelles de la Ville de Genève:
 - Parcelle N°1646
 - Parcelle DP N°3673
 - Parcelle DP N°3650
- Le tunnel sera traité par la conclusion d'une convention qui précisera les conditions d'implantation



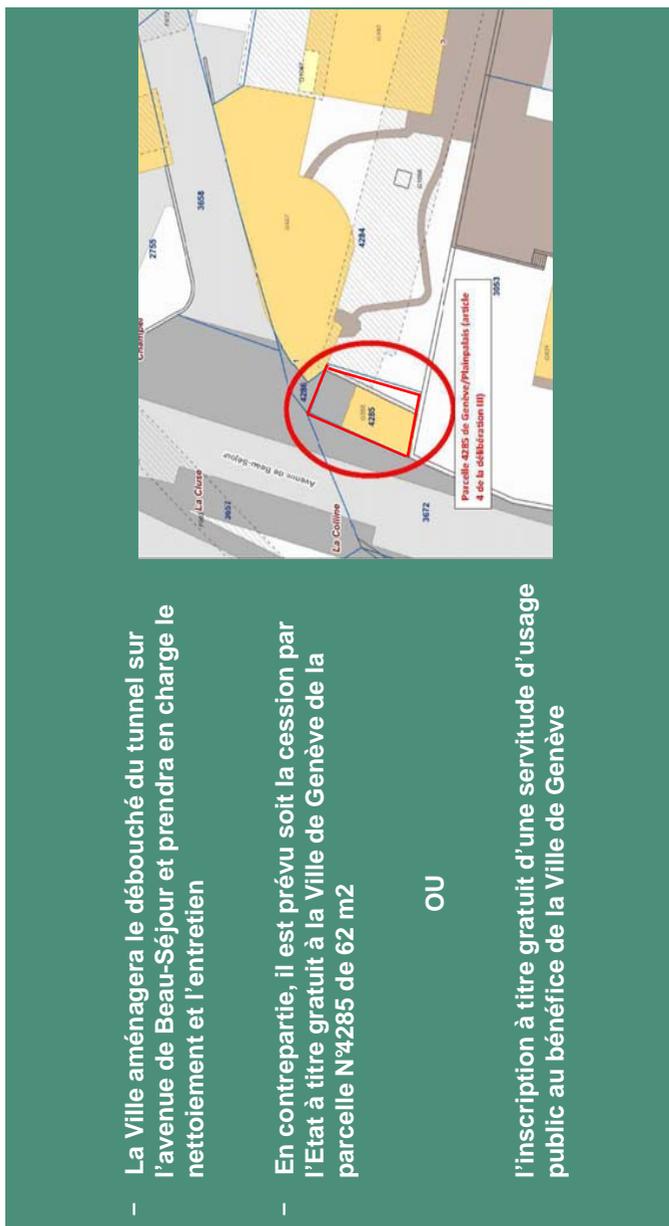


34.

OPERATIONS FONCIERES

Délibération III – Débouché du tunnel : cession ou servitude

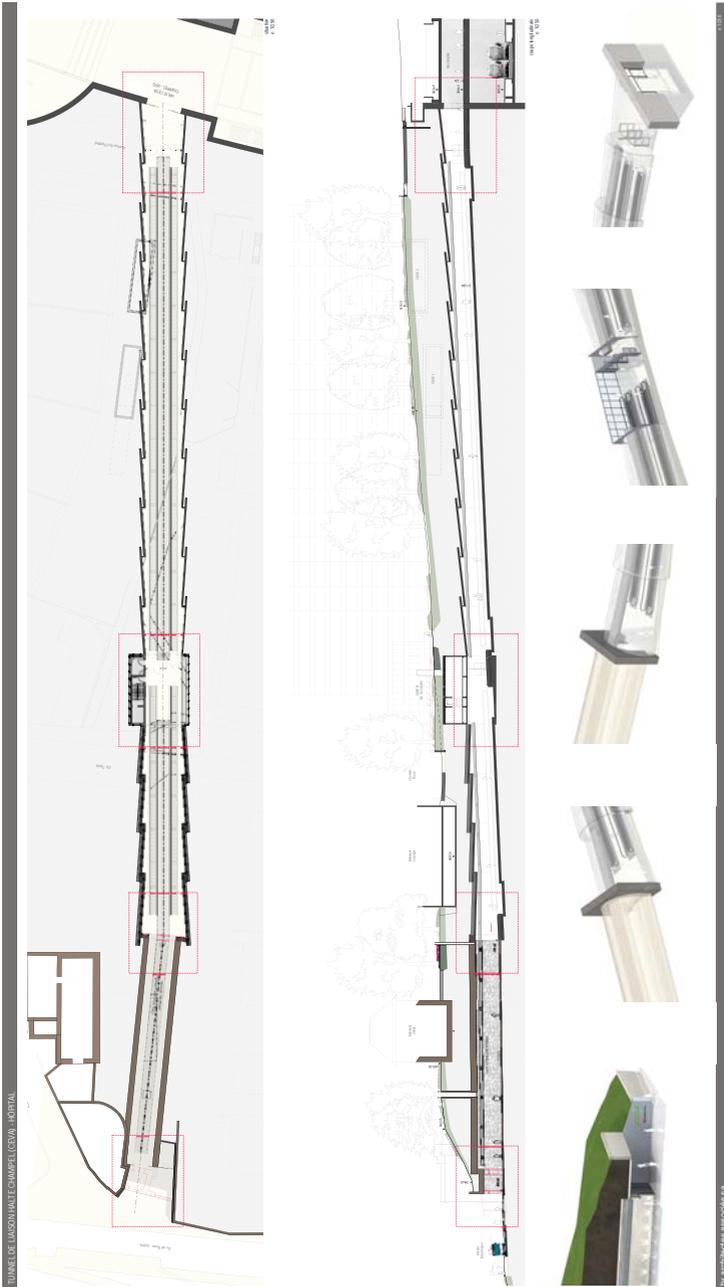
- La Ville aménagera le débouché du tunnel sur l'avenue de Beau-Séjour et prendra en charge le nettoyage et l'entretien
 - En contrepartie, il est prévu soit la cession par l'Etat à titre gratuit à la Ville de Genève de la parcelle N°4285 de 62 m²
- OU
- l'inscription à titre gratuit d'une servitude d'usage public au bénéfice de la Ville de Genève



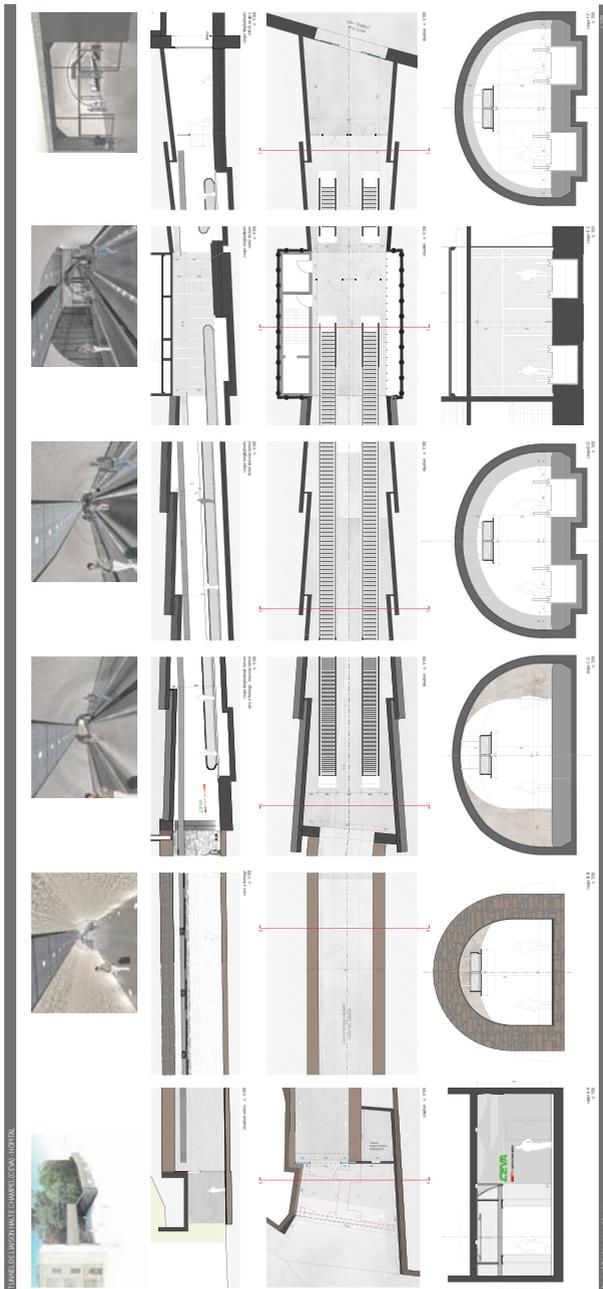


SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

5411

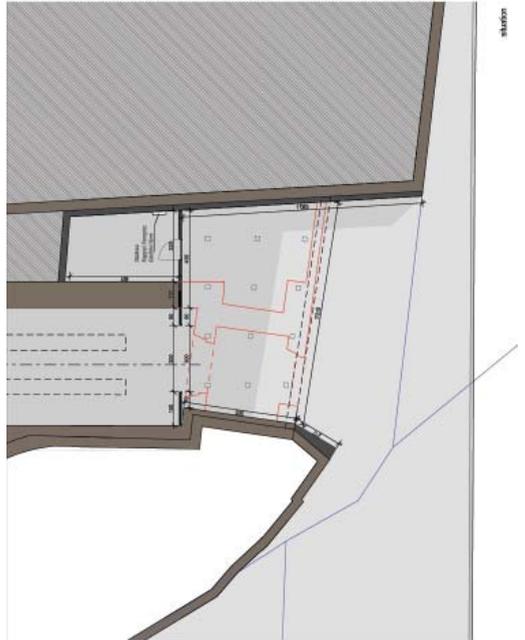
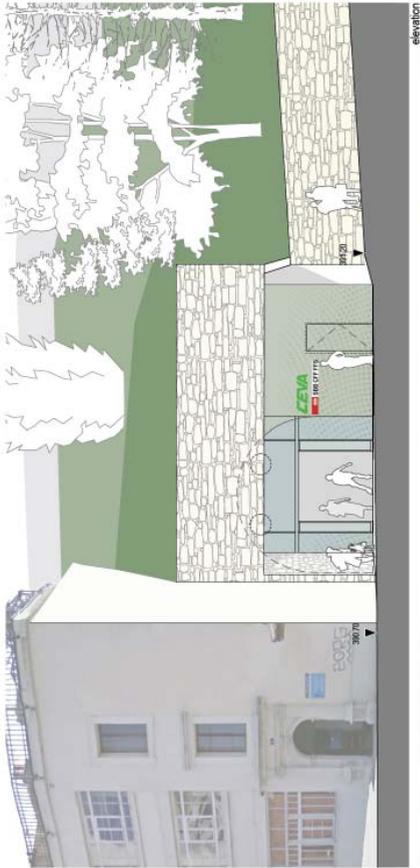


SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

5413



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
 Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
 dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

	
VILLE DE GENEVE	DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
SERVICE DES ESPACES VERTS	
Projet:	PARC BERTRAND
Plan:	INVENTAIRE CANTONAL DES ARBRES (20.09.17)
N° de Plan:	100.00
Indice: A	
Echelle:	3'000
Fichier MXD:	ICA_BERTRAND
Réalisé le :	20.09.2017
Imprimé le :	20.09.2017
par : SGR	

Nbrs d'arbres dans le parc Bertrand : 578



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

5415



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur, de la mobilité et de
l'environnement

Direction générale de la mobilité

NOTE INTERNE

De : F. Orvain		
Destinataire : P. Boitouzet, G. Widmer		Copie :
Date : 04.02.2013	Concerne : Prévision de trafic CEVA	

Cette note a pour objet de décrire les prévisions de trafic relatives à la fréquentation des haltes ferroviaires CEVA aux horizons 2020 et 2030.

Les résultats des tests effectués avec le MMT ne sont pas directement utilisables. En effet, les résultats du test « Transférées » sont basés sur une version Béta du modèle utilisant les données du Projet d'Agglomération 1. Une mise à jour des chiffres de fréquentation des haltes CEVA est donc nécessaire. Cette mise à jour se base à la fois sur l'utilisation du MMT et sur des sources externes.

Bases de données

Les données entrantes sont issues de différentes sources :

- Projet d'agglomération 2 : répartition de la population et des emplois aux horizons d'étude
- MMT 1.2 : zones de chalandise des gares CEVA, hypothèses de desserte TC associées aux haltes
- DTC : niveaux de fréquence CEVA, capacités offertes

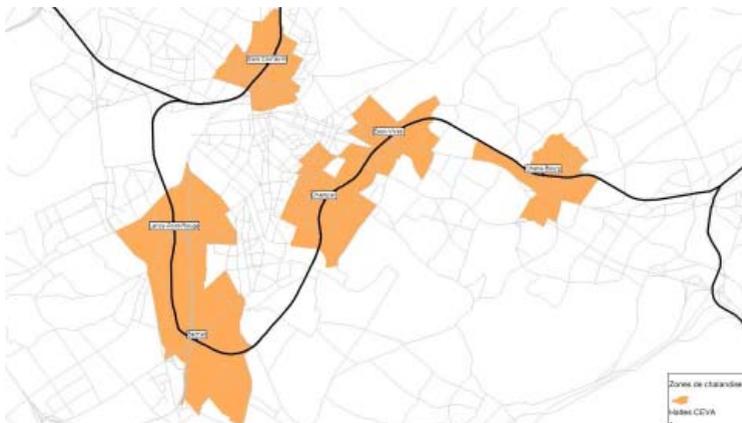
Méthode d'évaluation

Sur la base des niveaux d'offre aux horizons 2020 et 2030 (RER et grandes lignes), des hypothèses de taux d'occupation par période de la journée ont été posées. Sur la base de ce potentiel total, les fréquentations de chacune des haltes ont été calculées proportionnellement aux volumes de population et d'emplois desservis par chacune des haltes. La carte ci-dessous représente les aires de chalandise pris en compte pour chaque halte.

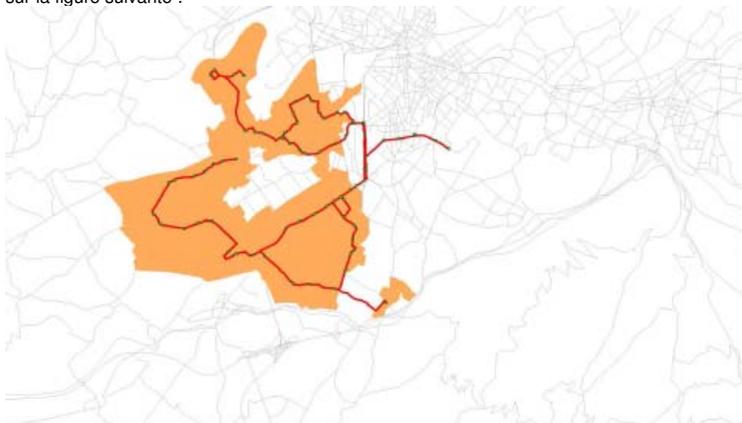
Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur, de la mobilité et de
l'environnement

Direction générale de la mobilité



Pour la halte de Carouge Bachet, le potentiel de desserte en rabattement a été pris en compte : en effet, cette halte dessert indirectement l'ensemble du secteur Rhône – Arve qui est dépourvu de ligne de TC lourde de type tramway ou BHNS. On fait l'hypothèse que 20% de la population et des emplois desservis par les lignes de bus en rabattement par cette gare constitue une clientèle potentielle pour le CEVA. Les zones concernées sont représentées sur la figure suivante :



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (après-midi)
 Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
 dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

5417



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'intérieur, de la mobilité et de
 l'environnement

Direction générale de la mobilité

Les hypothèses

Hypothèses 2020

Capacité RER	640
Nb trains 7-9 et 17-19	16
Nb trains 9-17	32
Nb trains 5-7 et 19-24	28
Taux de remplissage 7-9 et 17-19	100%
Taux de remplissage 9-17	70%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24	30%
Taux de remplissage 7-9 et 17-19 contre pointe	30%
Taux de remplissage 9-17 contre pointe	10%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24 contre pointe	5%

Capacité grandes lignes	1600
Nb trains 7-9 et 17-19	8
Nb trains 9-17	16
Nb trains 5-7 et 19-24	14
Taux de remplissage 7-9 et 17-19	100%
Taux de remplissage 9-17	70%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24	30%
Taux de remplissage 7-9 et 17-19 contre pointe	30%
Taux de remplissage 9-17 contre pointe	10%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24 contre pointe	5%

Demande totale	
Demande RER	35'968
Demande grandes lignes	44'960
Total	80'928

Demande en relation avec gares urbaines	80%
Demande totale RER	28'774
Demande totale grandes lignes	35'968
Total	64'742

Hypothèses 2030

Capacité RER	960
Nb trains 7-9 et 17-19	16
Nb trains 9-17	32
Nb trains 5-7 et 19-24	28
Taux de remplissage 7-9 et 17-19	100%
Taux de remplissage 9-17	70%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24	30%
Taux de remplissage 7-9 et 17-19 contre pointe	30%
Taux de remplissage 9-17 contre pointe	10%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24 contre pointe	5%

Capacité grandes lignes	2400
Nb trains 7-9 et 17-19	8
Nb trains 9-17	16
Nb trains 5-7 et 19-24	14
Taux de remplissage 7-9 et 17-19	100%
Taux de remplissage 9-17	70%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24	30%
Taux de remplissage 7-9 et 17-19 contre pointe	30%
Taux de remplissage 9-17 contre pointe	10%
Taux de remplissage 5-7 et 19-24 contre pointe	5%

Demande totale	100%
Demande RER	53'952
Demande grandes lignes	67'440
Total	121'392

Demande en relation avec gares urbaines	80%
Demande totale RER	43'162
Demande totale grandes lignes	53'952
Total	97'114

Pour les deux horizons, la demande totale correspond à l'offre mise en place multipliée par les hypothèses de taux d'occupation de chacune des périodes. La fréquentation des haltes étudiée ne correspond pas à l'ensemble de la demande, mais uniquement à la demande en relation avec les gares urbaines. On fait l'hypothèse que 80% de la demande est en relation avec les 6 haltes urbaines. Finalement, la demande journalière pour ces 6 haltes est de 65'000 voyageurs pour 2020 et de 97'000 voyageurs pour 2030.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur, de la mobilité et de
l'environnement

Direction générale de la mobilité

Fréquentation par halte

La fréquentation de chacune des haltes est directement liée aux volumes de population et d'emplois desservis. La carte suivante représente les bassins de chalandise de chacune des haltes.

Fréquentation journalière 2020 :

	Empl. 2020	Hab. 2020	Empl+Hab 2020	Répartition RER	Répartition grandes lignes	Montées + Descentes RER	Montées + Descentes grandes lignes	Montées + Descentes totales 2020
Gare Cornavin	20'216	18'126	38'342	21%	40%	6'118	14'527	20'645
Lancy-Pont-Rouge	19'521	9'556	29'077	16%	31%	4'640	11'016	15'656
Bachet	7'444	10'303	37'122	21%		5'923	0	5'923
Champel	15'867	17'691	33'558	19%		5'355	0	5'355
Eaux-Vives	8'751	18'765	27'516	15%	29%	4'390	10'425	14'815
Chêne-Bourg	4'251	10'467	14'718	8%		2'348	0	2'348
			180'333	100%	100%	28'774	35'968	64'742

Fréquentation période de pointe 2020

	Empl. 2020	Hab. 2020	Empl+Hab 2020	Répartition RER	Répartition grandes lignes	Montées + Descentes RER	Montées + Descentes grandes lignes	Montées + Descentes totales 2020
Gare Cornavin	20'216	18'126	38'342	21%	40%	2'264	5'376	7'640
Lancy-Pont-Rouge	19'521	9'556	29'077	16%	31%	1'717	4'077	5'794
Bachet	7'444	10'303	37'122	21%	0%	2'192	0	2'192
Champel	15'867	17'691	33'558	19%	0%	1'982	0	1'982
Eaux-Vives	8'751	18'765	27'516	15%	29%	1'625	3'858	5'483
Chêne-Bourg	4'251	10'467	14'718	8%	0%	869	0	869
			180'333	100%	100%	10'649	13'311	23'960

Fréquentation journalière 2030 :

	Empl. 2030	Hab. 2030	Empl+Hab 2030	Répartition RER	Répartition grandes lignes	Montées + Descentes RER	Montées + Descentes grandes lignes	Montées + Descentes totales 2030
Gare Cornavin	20'558	17'902	38'460	20%	38%	8'466	20'424	28'890
Lancy-Pont-Rouge	21'194	15'098	36'292	19%	36%	7'989	19'273	27'262
Bachet	9'835	15'088	46'803	24%		10'303	0	10'303
Champel	15'495	16'737	32'232	16%		7'095	0	7'095
Eaux-Vives	8'621	18'222	26'843	14%	26%	5'909	14'255	20'164
Chêne-Bourg	4'415	11'028	15'443	8%		3'400	0	3'400
			196'073	100%	100%	43'162	53'952	97'114

Fréquentation période de pointe 2030 :

	Empl. 2030	Hab. 2030	Empl+Hab 2030	Répartition RER	Répartition grandes lignes	Montées + Descentes RER	Montées + Descentes grandes lignes	Montées + Descentes totales 2030
Gare Cornavin	20'558	17'902	38'460	20%	38%	3'133	7'559	10'692
Lancy-Pont-Rouge	21'194	15'098	36'292	19%	36%	2'957	7'133	10'090
Bachet	9'835	15'088	46'803	24%	0%	3'813	0	3'813
Champel	15'495	16'737	32'232	16%	0%	2'626	0	2'626
Eaux-Vives	8'621	18'222	26'843	14%	26%	2'187	5'276	7'463
Chêne-Bourg	4'415	11'028	15'443	8%	0%	1'258	0	1'258
			196'073	100%	100%	15'974	19'968	35'942

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Le président. Nous traitons à présent ce point, conformément à la motion d'ordonnement votée tout à l'heure.

M^{me} Jannick Frigenti Empana, rapporteuse (S). Le rapport PR-1238 A, après le rapport PR-1221 A, est le deuxième point concernant le CEVA de session plénière des 6 et 7 février 2018. La proposition PR-1238 concerne les aménagements dans le quartier Champel-Hôpital, l'enjeu principal étant de redonner aux habitants une place dans un périmètre effectivement malmené pendant les travaux du CEVA. Cet aménagement a une donnée fixe: l'avenue de Champel. Un certain nombre des questions des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement avaient trait à la fluidité de la mobilité aux alentours.

Très rapidement, voilà les éléments sur lesquels nous tenons à attirer l'attention du plénum: ils sont contenus dans les deux recommandations issues des travaux de la commission, lesquelles concernent justement les questions de mobilité à cet emplacement.

La première recommandation est relative à la sortie du tunnel à l'avenue de la Roseraie. On le sait, le CEVA amènera dans le quartier un certain nombre de personnes – jusqu'à 2000 par jour, apparemment – et il s'agit d'être attentif à «sécuriser le passage piéton au moyen d'un feu à la sortie du tunnel à l'avenue de la Roseraie».

D'autres questions d'aménagement se posent en ce qui concerne les voitures: il y avait en commission une petite inquiétude quant à l'éventualité que les voitures roulent trop vite en s'engageant de l'avenue de Champel dans la rue Michel-Servet. La deuxième recommandation demande donc au Conseil administratif de «veiller à un aménagement de qualité permettant de réduire la vitesse des véhicules s'engageant de l'avenue de Champel à la rue Michel-Servet».

Nous remercions le plénum de tenir compte de ces deux recommandations. Je m'exprimais ici en tant que rapporteuse et n'en suis donc pas encore à donner la position socialiste. Pour cette intervention, je m'en tiendrai aux recommandations de la commission.

Premier débat

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Dans ce projet d'aménagement du plateau de Champel, le Conseil administratif n'a pas tenu compte des observations des habitants, malgré leurs nombreuses réunions avec le département de M. Pagani. L'inquiétude des habitants – et je peux considérer que je les représente ici,

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

puisque je fais partie du comité de l'Association des intérêts de Champel depuis une vingtaine d'années – porte sur le fait qu'on supprime des places de stationnement, notamment devant l'immeuble qui va du 35 au 41 de l'avenue de Champel, et qu'on ferme à la circulation la partie descendante du plateau de Champel située devant les numéros 16, 18 et 20.

Selon la proposition PR-1238, il n'y aura plus que quatre places entre le 35 et le 41 de l'avenue de Champel. Nous avons bataillé pour obtenir que les places demeurent. On nous dit qu'elles seront compensées à 500 m de là... Mais tous les endroits qui pourraient servir au stationnement à 500 m sont déjà occupés! Il ne faut pas nous faire rigoler, avec ça! Cette histoire nous fâche tout à fait!

Nous avons aussi demandé que la rue Michel-Servet continue à être utilisée dans les deux sens, car il faut pouvoir monter à Champel, mais aussi en redescendre! Or, il n'y a plus de rue praticable pour ce faire. En ce moment, le chemin Thury est barré, l'avenue de Beau-Séjour ne peut être empruntée qu'en montant – elle est de toute façon beaucoup trop étroite pour qu'on puisse la prendre dans les deux sens – et tout cela nous inquiète énormément.

Les gens sont fâchés! Les commerçants sont lésés: tous ceux qui sont installés autour du plateau de Champel perdent des fortunes, et cela depuis longtemps. Le chantier des Chemins de fer fédéraux (CFF) est terminé depuis un certain temps; or, tout le monde se plaint qu'il y ait encore les palplanches et que cela reste un espace complètement fermé. Bref, les gens sont mécontents et demandent qu'on tienne compte de leur avis! A cause de cela, le Mouvement citoyens genevois refusera la proposition PR-1238.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, ce projet d'aménagement de la halte CEVA Champel-Hôpital – l'une des cinq stations desservies – nous paraît indispensable, à Ensemble à gauche. Le parc du plateau de Champel ayant dû être détruit pour les travaux, il s'agit maintenant de réaménager ce périmètre et de rendre ainsi un espace public agréable, de qualité, aux habitants du quartier comme aux utilisateurs des lieux – notamment les élèves de la Haute école de santé – et du CEVA.

En bas, la sortie du tunnel débouchant sur l'avenue de la Roseraie sera utilisée par les personnes qui souhaitent se rendre dans le quartier de l'Hôpital. En fait, l'aménagement de ce tunnel de 26 m est la tâche du Canton. En revanche, la sortie du tunnel sur l'avenue de la Roseraie relève de la compétence de la Ville. Cela se fera sur la base d'un concours lancé en 2013: il y aura un jardin public avec 137 arbres – plusieurs espèces de chênes – et ce projet nous plaît bien, à Ensemble à gauche. Nous pensons que cet aménagement permettra de réaliser un espace public où il sera agréable de s'installer ou de passer.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Le crédit permettra également de réaliser des travaux de génie civil: des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées seront installés, ce qui représente pas moins de 2 km de canalisations, selon la présentation qui nous a été faite en commission.

Nous soutenons bien sûr les deux recommandations proposées par les Verts et votées par l'ensemble de la commission, je crois. En bas, il s'agit de sécuriser le passage piéton par un feu car, du côté de la sortie du tunnel, un flot est prévu mais aucun feu de signalisation. Nous connaissons pourtant les chiffres correspondant à l'estimation du nombre d'utilisateurs, qui augmente avec les années et qui est déjà très importante. Nous pensons aussi qu'il sera nécessaire, après la mise en service du tunnel, de faire une évaluation de la situation et de l'adapter, pour que la sécurité soit garantie. En haut, sur le plateau, la deuxième recommandation vise à réduire la vitesse des véhicules passant de l'avenue de Champel à la rue Michel-Servet.

Il est évident, je le répète, que nous soutiendrons ces deux recommandations. Merci également au plénum d'accepter la proposition PR-1238.

M. Adrien Genecand (LR). Il est évident que le groupe libéral-radical soutiendra, quant au fond, l'aménagement des espaces publics prévus dans la proposition PR-1238. Ce sera l'occasion, pour nous, de réitérer notre amendement d'hier soir pour soutenir les commerçants dans les environs de ce chantier.

Cela dit, au-delà des propos tenus par mes préopinants quant au fond – le nombre d'arbres à planter, l'aménagement d'un espace arboré – je regrette que la Ville de Genève ait malheureusement une administration ou un magistrat en charge des travaux – je ne sais pas qui est responsable, à eux de voir! – qui nous amène à des aberrations pareilles. Ce dossier n'en est qu'un parmi d'autres qui illustrent ce problème et dont nous nous faisons l'écho.

Si nous le votons, nous accepterons ce soir, 7 février 2018, un projet d'aménagement qui ne pourra commencer qu'au mois de mars, compte tenu des quarante jours de délai référendaire – soit plus de douze mois après la fin du chantier des CFF pour construire le souterrain sous le plateau de Champel. L'administration – à savoir le magistrat en charge des travaux, puisque j'estime qu'il porte la responsabilité – aura donc mis plus de douze mois pour parvenir finalement à décider quelles essences d'arbres et quel type de gazon seront plantés... En fait, Mesdames et Messieurs, si vous voulez mon avis, il s'agit là surtout de mener un combat pour diminuer le nombre de places de stationnement! Tel est malheureusement le principe qui gouverne, dans cette... (*Coupure de micro.*)

Le président. Panne de courant pour tout le monde?

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Des voix. Oui!

Le président. Alors, Monsieur Genecand, je vous prierai de rejoindre la place à côté de M^{me} Alder, comme hier.

Des voix. Ça revient!

M. Adrien Genecand. Je vous le disais, Mesdames et Messieurs: il s'agit hélas de mettre ici en lumière l'inaction des autorités étatiques – de la Ville de Genève et de son magistrat aux travaux, en l'occurrence. Alors que le chantier du CEVA, après avoir passé par une votation populaire qui fut un combat important pour de nombreuses personnes dans cette enceinte, a débuté en 2012 avec l'érection des barricades, nous en sommes en 2018 – six ans après! – à voter enfin l'aménagement de cet espace, c'est-à-dire, pour rester très terre à terre, les arbres et le gazon qu'on y mettra.

Au-delà de la guéguerre stérile du magistrat contre les places de stationnement, on se rend compte quand même qu'on est dans une situation où les collectivités publiques ou, plutôt, la collectivité publique au sens large – que ce soient les CFF, l'Etat ou la Ville, sous l'entité CEVA – est incapable de coordonner un chantier d'envergure et d'importance capitale. Pour ma part, je trouve absolument lamentable que nous en soyons à voter ce soir ici une évidence pour n'importe quel citoyen qui passerait à côté de ce chantier – et j'imagine que les fonctionnaires en charge de ces dossiers, qui sont nombreux dans l'administration municipale, passent souvent à proximité. Mais personne d'entre eux, en six ans, ne s'est dit: «Tiens, ce serait bien qu'on soit prêts, le moment venu, quand les CFF auront terminé la gare, pour enclencher tout de suite la phase suivante, afin que l'espace public de qualité qui doit être aménagé au-dessus – je crois que, sur ce plan-là, tout le monde est d'accord – soit réalisé le plus rapidement possible.»

Voilà ce qui nous amènera à réitérer pour Champel et la proposition PR-1238 notre amendement déposé hier soir sur les Eaux-Vives dans le cadre du débat sur la proposition PR-1221. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris: il s'agit de faire en sorte que les commerçants qui ont, de bonne foi, levé leurs oppositions après avoir discuté avec l'Etat au sens républicain du terme soient dédommagés jusqu'au bout, comme on le leur a promis, et qu'ils ne soient pas punis par l'inaction de la Ville de Genève et l'inefficience en matière de planification dont notre municipalité est malheureusement trop souvent coutumière.

Notre amendement consiste à modifier comme suit l'article premier de la délibération I de la proposition PR-1238:

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital*Projet d'amendement*

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 15 818 900 francs, destinés *d'une part* aux travaux d'aménagements des espaces publics des secteurs plateau de Champel et Hôpital, en lien avec la halte CEVA Champel-Hôpital, *et d'autre part* à l'indemnisation des commerçants impactés par ces travaux, selon les modalités prévues avec les CFF, pour la période qui s'étend de la fin des travaux souterrains jusqu'à la fin du chantier en surface, dont à déduire une recette totale de 5 985 000 francs (subventions fédérales et participation CEVA), soit 9 833 900 francs net.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). C'est un beau projet! On aime beaucoup cette idée de place très arborisée prévue à Champel, avec beaucoup d'espace pour s'asseoir. Les Verts vous recommandent donc de voter oui à la proposition PR-1238, Mesdames et Messieurs. D'ailleurs, c'est un membre des Verts qui avait déposé les deux recommandations y afférentes en commission, comme l'a précisé la rapporteuse M^{me} Frigenti Empana.

J'aimerais revenir ici sur ces deux recommandations. La première demande au Conseil administratif de «veiller à sécuriser le passage piéton au moyen d'un feu à la sortie du tunnel à l'avenue de la Roseraie». Précisons tout de même que le Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) n'est pas entré en matière sur ce point, car il considère qu'il s'agit d'un axe secondaire important où la fluidité du trafic routier doit être garantie.

Cependant, vu le nombre important d'usagers attendus qui rejoindront l'Hôpital via le CEVA – on nous a dit que 2000 personnes s'arrêteraient à cette gare tous les jours, mais on peut aussi consulter les chiffres de l'Hôpital, lesquels mentionnent 8000 visiteurs quotidiens et 7000 personnes travaillant dans les bâtiments hospitaliers – il y aura beaucoup d'usagers qui emprunteront ce passage souterrain. Il est donc nécessaire que la sécurité des piétons soit garantie, ce qui, en l'état, n'est pas vraiment le cas. Un feu de signalisation sur demande nous semble nécessaire.

La deuxième recommandation demande au Conseil administratif de «veiller à un aménagement de qualité permettant de réduire la vitesse des véhicules s'engageant de l'avenue de Champel à la rue Michel-Servet». La rue Michel-Servet est source de tensions, M^{me} Magnin en a parlé. Ici, il est prévu d'en faire une voie à sens unique en élargissant le trottoir pour aménager une piste cyclable – ce que

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

nous, les Verts, jugeons précieux et nécessaire. En haut de cette rue, au croisement avec l'avenue de Champel, on aura une zone de rencontre en continuité avec la nouvelle place; la possibilité de tourner à gauche pour les voitures s'engageant depuis l'avenue de Champel dans la rue Michel-Servet sera forcément garantie. Selon nous, il convient d'assurer la sécurité des piétons dans cette zone de rencontre en installant des ralentisseurs, par exemple, ou des marquages au sol indiquant clairement aux automobilistes le changement de statut du lieu.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de voter la proposition PR-1238 avec ces deux recommandations. Je ne reviendrai pas sur l'amendement proposé tout à l'heure par le Parti libéral-radical, si ce n'est pour dire qu'il aurait été plus judicieux de ne pas le déposer pour les Eaux-Vives, mais pour Champel. Certes, il y a des projets en cours, mais nous comprenons aussi les commerçants.

Le président. Merci de conclure.

M^{me} Delphine Wuest. Pour conclure, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter cette proposition avec nos deux recommandations. Je répète que celles-ci ont été acceptées en commission à une large majorité – presque à l'unanimité, exception faite de la position du Mouvement citoyens genevois.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Nous estimons que ce projet est de très bonne facture. Le Parti démocrate-chrétien le soutiendra, bien entendu. Nous sommes très heureux que ce ne soit pas un projet «classique à la Pagani», c'est-à-dire très minéral, mais quelque chose d'un peu plus vert qui permettra justement de profiter de la verdure dans le périmètre concerné. Nous avons trop souvent constaté que M. Pagani aimait beaucoup le béton, le côté minéral et lourd de certains aménagements... Ici, enfin, on aura un peu de vie! Nous sommes très satisfaits de cet aspect-là.

M. Rémy Pagani, maire. Ce n'est pas moi qui décide, c'est le résultat du concours!

M. Alain de Kalbermatten. Bien entendu, nous soutiendrons l'amendement déposé par nos collègues du Parti libéral-radical, que nous avons d'ailleurs élaboré avec eux. Nous sommes très heureux de cette solution pour les commerçants, qui, comme je l'ai dit hier soir, méritent une certaine écoute de la part de la Ville de Genève. Ce principe sera à nouveau pérennisé ce soir.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, comme l'a fort bien dit Adrien Genecand, on est coincés, avec ce projet! Dans les délais, d'abord: si on veut pouvoir faire coïncider nos travaux d'aménagement et la fin du chantier du CEVA sur le plateau de Champel, les délais sont extrêmement serrés. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre s'est finalement prononcée en faveur de la proposition PR-1238, mais deux points me causent vraiment beaucoup de souci.

Le premier – il a déjà été abordé, mais j'aimerais aller plus loin dans la réflexion – est cette fameuse sortie du tunnel sur l'avenue de la Roseraie. L'une des extrémités de ce tunnel sera la halte CEVA Champel-Hôpital, que l'on sait assez éloignée de l'Hôpital – il y aura donc une certaine distance à parcourir – et l'autre extrémité débouchera sur l'avenue de la Roseraie. Sans exagérer, on peut imaginer qu'il y aura un très fort trafic aux heures de pointe. Du reste, dans la plaquette qui nous a été distribuée en annexe à la proposition PR-1238, on nous explique que «la sortie du tunnel piéton est un nœud stratégique de mobilité». Or, le projet qui nous a été présenté comportait simplement un passage de sécurité et rien de plus. Celles et ceux qui connaissent un peu l'endroit auront de la peine à imaginer plusieurs dizaines de personnes attendant de pouvoir traverser à cet emplacement extrêmement limité. Je trouve que ce point-là de la proposition est mal ficelé; il ne tardera pas à poser problème aux utilisateurs du CEVA.

Ma deuxième remarque concerne les aménagements du secteur plateau de Champel – mais peut-être que, là, j'entre trop dans les détails. En tout cas, les dessins qu'on nous a montrés représentent des cheminements à travers des espaces verts dont les bordures sont extrêmement hautes. Je trouve cela dangereux pour les personnes malvoyantes ainsi que pour les gamins à trottinette ou à vélo; s'ils touchent ces bordures, il y a un fort risque de chute. C'est logique! Je ne comprends donc pas très bien ce qu'on nous propose là. Je suis intervenu en commission pour exprimer mon souci – surtout pour les personnes âgées – à cause de ces cheminements sinueux. Le projet en lui-même est tout à fait acceptable, par contre ces bordures extrêmement hautes sont très dangereuses et je voulais attirer une nouvelle fois l'attention de notre magistrat là-dessus.

Nonobstant ces deux remarques principales, nous accepterons les recommandations et voterons la proposition PR-1238.

M. Daniel Sormanni (MCG). Moi, j'aimerais attirer une fois de plus l'attention du Conseil municipal – et du Conseil administratif – sur le coût de ces aménagements liés au CEVA. Entre ceux qui ont été votés tout à l'heure dans le cadre de la proposition PR-1221 et ceux dont nous parlons maintenant dans celui de la proposition PR-1238, la municipalité s'apprête à dépenser quasiment 80 millions de francs, soit presque l'équivalent du budget annuel des investissements du patrimoine – hormis les investissements du patrimoine financier. Evidemment, ces

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

travaux ne se feront pas en une année, mais tout de même, ces sommes sont tout à fait considérables! Je crois que ni le Conseil administratif ni le Conseil municipal n'ont conscience du fait que ce sont là des dépenses absolument pharaoniques! Pour ma part, je reste persuadé qu'on aurait pu faire des aménagements à des coûts moindres.

C'est la raison pour laquelle, notamment, nous nous opposerons à la proposition PR-1238. On a perdu la raison, dans ce Conseil municipal! C'est surtout le Conseil administratif qui a perdu la raison, puisqu'il nous présente ces propositions! Il me semble qu'aucune commune qui accueillera une gare du CEVA n'a fait des dépenses aussi pharaoniques. Elles n'en ont pas les moyens! Mais il est vrai qu'à la Ville l'argent coule des poches, on peut le jeter par la fenêtre allègrement... C'est juste inacceptable! A un moment donné, il faudra bien que ça s'arrête! Malheureusement, compte tenu des majorités actuelles, ça s'arrêtera quand on n'en pourra plus et que la Ville de Genève sera en difficulté. Je ne le souhaite pas mais, à mon avis, on y va tout droit.

De plus, chaque fois qu'on prévoit des aménagements petits ou grands, on en profite pour embêter les commerçants, élargir les trottoirs, supprimer des places de stationnement, fabuler sur leur compensation et tordre la loi cantonale à ce sujet – car c'est la tordre, que de prétendre qu'on peut compenser ailleurs les places supprimées, sans préciser où! Ailleurs, dans des parkings ou des places en surface soi-disant libres mais qui n'existent pas... Vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, puisqu'il y a chaque année largement plus de macarons vendus que de places disponibles. Pourtant, on continue d'en supprimer, y compris pour les commerçants! Non, ça ne va pas! Cette politique ne va pas du tout!

Nous en sommes au débat général, cependant on peut aussi parler de l'amendement présenté par M. Genecand – j'y viens tout de suite. Nous l'avons signé et nous le soutiendrons, car il vise à indemniser les commerçants en difficulté qui se sont plaints. Effectivement, si on veut pouvoir maintenir un certain nombre de commerces de proximité en ville, il faut faire en sorte qu'ils ne meurent pas à cause des travaux menés par les uns et les autres. Or, les CFF ont fait l'effort d'indemniser les commerçants; maintenant, c'est la Ville de Genève qui mène des travaux, donc c'est à elle de les indemniser. Comme le disaient certains, il ne suffit pas de faire du bon pain pour avoir des clients; s'il y a des barrières de 2 m autour d'une boulangerie, personne n'y viendra!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, nous refuserons la proposition PR-1238, mais nous voterons l'amendement pour indemniser les commerçants.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Quand j'entends mon préopinant du Parti libéral-radical M. Genecand, voilà les mots qui me viennent à l'esprit: c'est l'hôpital qui se fout de la charité! Nous sommes de nouveau saisis d'un

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

amendement de sa part, comme celui d’hier sur la proposition PR-1221, alors que la proposition PR-1238 ne parle pas des commerçants, mais d’un aménagement!

J’aimerais faire référence à un article paru aujourd’hui dans *Le Temps*, qui parle des enjeux de la prochaine législature du Conseil d’Etat. Justement, l’un des enjeux principaux – qui est aussi l’un de ceux de la fin de la législature en cours – est le projet d’agglomération. Visiblement, ce projet s’essouffle dans les esprits. Entre hier soir et ce soir, nous avons deux objets ayant trait au Léman Express – un enjeu énorme pour notre canton et notre ville en termes de mobilité, un enjeu qui a du souffle, qui repose sur une vision – et là, qu’est-ce qu’on fait? On chipote, on pinaille, on vient avec des amendements de dernière minute parce que c’est *fun*... Nous avons pourtant très clairement demandé à notre collègue libéral-radical de faire éventuellement un projet global pour ce type de demandes vis-à-vis des commerçants. Lorsqu’il y a des travaux en cours, effectivement, les commerçants méritent d’être dédommagés.

J’aimerais bien que nous revenions à la proposition PR-1238, à l’étude ce soir. C’est un projet bien mené. Là encore, nous y avons consacré deux séances de commission et pas dix, nos travaux ont donc été rapides. Pourquoi? Parce que le projet était bon! Comme je l’ai dit tout à l’heure dans la présentation de mon rapport PR-1238 A, nous nous sommes particulièrement focalisés sur les questions de mobilité. D’ailleurs M^{me} Studer, d’Ensemble à gauche, a également rappelé les enjeux fins de cette problématique.

Mesdames et Messieurs, nous vous encourageons à voter en faveur de cette proposition, pourquoi? Parce qu’il s’agit des aménagements de la gare CEVA de Champel-Hôpital et du Léman Express et que, à un moment donné, il faut aller de l’avant. Notre ville doit formuler de belles choses en termes d’aménagement. Nous les socialistes, nous sommes favorables à une mobilité douce et nous vous remercions donc par avance de nous suivre sur ce point. Merci!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais faire une comparaison avec un autre objet concernant les concours d’architecture. M. Pagani nous a dit tout à l’heure hors micro que le choix de l’arborisation – c’est-à-dire l’aménagement de verdure sur le plateau de Champel – était le résultat d’un concours. Mais je vous rappelle qu’il y a aussi eu un concours pour la passerelle piétonne du pont du Mont-Blanc et que, malgré ce concours, on n’a pas voté de budget pour cette chose-là! On peut donc parfaitement, quels que soient les résultats du concours en question ici, décider de faire autrement que de planter stupidement 137 chênes sur le plateau de Champel où on avait auparavant quelques séquoias et quelques marronniers, et peut-être quelques érables. C’est une folie!

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

M. Bertinat l'a relevé tout à l'heure: il s'agit de créer des bordures hautes, donc formées de buissons. Mais le danger ne concernera pas que les personnes malvoyantes, il y a aussi l'insécurité! Il ne faut quand même pas croire que, dès que la nuit tombe – en hiver, elle tombe à 17 h et le soleil ne réapparaît le lendemain que vers 8 h – les gens seront en sécurité dans un endroit pareil! Il y aura peut-être même jusqu'à des sangliers, des ours et des loups qui pourront se réfugier là-bas!

On a donc demandé que cela ne se fasse pas. On a répété qu'un endroit rempli d'arbres serrés les uns contre les autres ne serait pas un lieu convivial, mais une forêt! Or, on ne veut pas d'une forêt sur un espace autrefois consacré à la vie en commun. Les jeunes qui étudiaient à l'école d'infirmières voisine – on appelle ça maintenant «Haute école de santé» – venaient pique-niquer sur le plateau de Champel. C'était un espace de liberté pour les chiens, pour les enfants, il y avait un joli endroit avec un banc en pierre et une fontaine. Il y avait tout le temps de la vie, à cet endroit-là. Et on va remplacer cette vie par une forêt! Eh bien, Mesdames et Messieurs, les gens du quartier n'en veulent pas, voilà!

Nous ne nous opposons pas à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire et à la rénovation de réseaux d'eaux mélangées du secteur du plateau de Champel, ni au transfert des cessions; mais on nous fourgue trois choses à voter en bloc dans la même proposition! Alors, comme on n'est pas d'accord avec la manière d'aménager le plateau de Champel, on est obligés de voter non au tout!

Bien sûr, nous voterons l'amendement présenté par M. Genecand, mais nous refuserons de voter le crédit pour créer cette sottise d'arborisation. Nous refusons le choix de cet espace de verdure qui ne sera ni convivial ni accueillant et qui ne permettra pas aux gens de s'épanouir là-bas comme ils le pouvaient auparavant. Quant aux places de stationnement supprimées, je n'y reviendrai pas, on l'a déjà dit: c'est simplement lamentable! Voilà!

M. Alfonso Gomez (Ve). Je constate qu'apparemment il vaut parfois la peine de se battre pour les arbres, et d'autres fois non – surtout quand il s'agit d'espèces hautement recommandées comme les chênes... Cela a été dit précédemment: c'est un beau projet, un projet vert! Or, dans ce cas précis, tout à coup les arbres posent problème à certains. Quant à nous, les Verts, nous soutiendrons bien entendu ce projet que d'aucuns ont qualifié de «non bétonné», ce dont nous nous réjouissons.

Nous le voterons aussi parce qu'il tient compte des transformations que le quartier de Champel connaîtra en termes de mobilité. Des dizaines ou des centaines de milliers de gens passeront par là dans les années à venir, pour le plus

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

grand bonheur des commerçants qui y sont installés. Vous devriez vous en réjouir, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face! Pour la sécurité de ces nouveaux passants, il faut effectivement agrandir les trottoirs et créer des pistes cyclables. C'est ça, la prévoyance au niveau politique! Certains d'entre vous, dans cette assemblée, qui veulent présenter leur candidature pour assumer de hautes charges au Canton, feraient mieux de regarder vers l'avenir et non vers un passé qui ne reviendra malheureusement pas. Voilà pourquoi nous soutiendrons la proposition PR-1238, qui est un projet d'avenir pour notre ville et notre canton.

J'en viens à l'amendement pour soutenir les commerçants, qui a tout son sens ici – mais nous aurions bien voulu entendre pour les commerçants des Grottes les mêmes trémolos qu'hier dans la voix des défenseurs des commerçants des Eaux-Vives. Il se trouve que les commerçants des Grottes ne sont pas forcément les mêmes que ceux de Champel, dont il est question dans l'amendement de ce soir. En ce qui nous concerne, nous sommes bien sûr favorables à ces négociations et nous voulons qu'elles soient entamées entre la Ville et les commerçants, mais nous ne sommes pas d'accord avec la méthode choisie! Une commission a dû travailler là-dessus, or le Parti libéral-radical n'a rien dit ni présenté dans ce cadre. Et il vient ici avec cet amendement de dernière minute! Même si celui-ci est justifié, ce n'est pas la bonne manière de procéder.

Nous pouvons recommander au magistrat d'entamer très rapidement des négociations avec les commerçants de Champel, d'aller les voir – mais déposer un amendement pareil me semble un peu hasardeux, notamment vu les montants en jeu. C'est d'autant plus hasardeux qu'il émane de ceux-là mêmes qui nous font des discours sur le timing des projets et la prévoyance. Mais eux n'ont pas été capables de prévoir cet amendement en commission... Je trouve cela pour le moins étonnant! C'est d'autant plus étonnant qu'il s'agit d'un engagement important pour la Ville: il faut le savoir et l'étudier correctement. Les mêmes qui nous disent continuellement que la Ville dépense trop et qui sont favorables à des coupes au détriment des enfants – nous voterons là-dessus – ou de la solidarité internationale, ici, comme si de rien n'était, nous présentent ce soir un amendement qui coûtera plusieurs centaines de milliers de francs. Nous pourrions le trouver justifiable, mais pas avec cette méthode qui en fait un oukase.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, les Verts soutiendront bien entendu la proposition PR-1238, mais nous nous abstiendrons sur l'amendement du Parti libéral-radical. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord remercier solennellement les habitants de Champel à double titre. Non seulement j'ai pu collaborer avec eux et je les ai eus comme partenaires, mais ils s'en sont tenus aux accords que j'ai passés avec eux et qui

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

se sont concrétisés très précisément dans le fait que nous avons l'autorisation en force sur laquelle vous voterez ce soir. Contrairement à ce que dit une conseillère municipale du Mouvement citoyens genevois, les habitants sont d'accord avec notre projet, puisque nous avons eu avec eux plusieurs réunions et assemblées publiques. Et non seulement ceux de Champel sont d'accord, mais aussi les voisins de la place Sturm que je profite de remercier ici, car ils ne se sont pas opposés à l'implantation du Pavillon de la danse – on y viendra tout à l'heure.

Je crois donc qu'un partenariat a été mis en place entre la Ville et les habitants. Il aura fallu du temps... Mais je sais que cela n'intéresse pas M^{me} Magnin car, ainsi, elle continuera à dire que les habitants sont contre! Toujours est-il qu'ils sont pour... Non seulement ils ont participé aux séances de négociation qui ont parfois été difficiles, mais en plus ce furent des négociations partenariales; je leur sais gré de n'avoir utilisé l'arme fatale du recours ni sur les places de stationnement ni sur l'aménagement proposé qui est bel et bien le fruit d'un concours.

Comme vous le savez, Monsieur de Kalbermatten, un concours a un jury et je n'en fais pas partie. Cette fois, le jury a choisi un aménagement de qualité – comme tous les autres, d'ailleurs – qui fait la part belle à des arbres. Je reviendrai sur cette question tout à l'heure, car les mêmes qui critiquent la plantation d'arbres sur le plateau de Champel où on en mettra plus d'une centaine nous critiqueront d'en enlever sur la plaine de Plainpalais, lorsque nous traiterons le rapport PR-1243 A. Bref...

En ce qui concerne l'indemnisation des commerçants, j'aimerais que ce soit clair: j'entrerai bien évidemment en matière sur cette problématique, Monsieur Genecand, car il y a un problème. Je me réjouis de rencontrer les commerçants de Champel. Il semble en fait qu'il y en ait trois concernés. Contrairement à ce que vous avez prétendu pour la gare des Eaux-Vives, à cet endroit-là il n'y en a plus! Enfin, il y a les commerçants installés du côté de la place de la gare, mais pas autour de l'aménagement lui-même; il était donc parfaitement inutile de faire voter votre amendement dans le cadre de la proposition PR-1221, comme je vous l'avais dit hier. J'ai fait vérifier et il n'y a pas de commerçants concernés dans ce périmètre, ceux qui avaient des prétentions à cet égard ayant été indemnisés en temps et en heure.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je pense que la messe est dite par rapport à cet amendement. Je prends acte du fait que vous le redéposez pour la proposition PR-1238, Monsieur Genecand, et je ferai avec. Toutefois, je tiens à dire que son coût sera déduit des 15 818 900 francs de la délibération I que vous allez voter en acceptant la proposition. Et ça, ça va faire mal dans le projet! Comme certains l'ont dit, il ne s'agit pas de quelques dizaines de milliers de francs, mais de plusieurs centaines de milliers de francs, en l'occurrence, qui péjoreront la réalisation du projet lui-même. Toujours est-il que c'est un beau projet...

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

J'aimerais aussi avoir une pensée particulière pour l'administration municipale que certains ici ont malmenée, mais qui est toujours au taquet, comme on dit, car elle a fait son boulot de manière évidente. Dès le moment où il y avait un accord avec les habitants, elle a tout mis en œuvre pour le réaliser, notamment sur le plan des places de stationnement.

J'ajoute encore que le tunnel reliant la gare souterraine à l'Hôpital était une idée promue par les habitants de Champel. Et c'est une très belle idée qui permettra de valoriser cette gare souterraine située sur le territoire de la Ville. Là aussi, j'espère que ça va transformer non seulement le territoire, mais aussi les habitudes de nos concitoyennes et concitoyens qui, de toute façon, sont déjà en train de changer. Vous vous souvenez certainement de cette statistique, Mesdames et Messieurs – j'en terminerai par là –, selon laquelle 31% des habitants du territoire municipal n'avaient pas de voiture dans les années 2000, alors qu'ils sont aujourd'hui 43%. Zurich, par exemple, a atteint les 52 ou 53% de sa population qui a renoncé à se déplacer en voiture privée, car cette ville a des transports en commun extrêmement performants. Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous promets que le CEVA et le Léman Express seront performants!

Deuxième débat

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (75 oui).

Mise aux voix, la seconde recommandation de la commission est acceptée par 65 oui contre 9 non.

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est accepté par 40 oui contre 10 non (22 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 66 oui contre 9 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (75 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (75 oui).

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 15 818 900 francs, destinés d'une part aux travaux d'aménagements des espaces publics des secteurs plateau de Champel et Hôpital, en lien avec la halte CEVA Champel-Hôpital, et d'autre part à l'indemnisation des commerçants impactés par ces travaux, selon les modalités prévues avec les CFF, pour la période qui s'étend de la fin des travaux souterrains jusqu'à la fin du chantier en surface, dont à déduire une recette totale de 5 985 000 francs (subventions fédérales et participation CEVA), soit 9 833 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 15 818 900 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 2 233 500 francs du crédit d'études voté le 20 novembre 2013 (PR-1004/1 – N° PFI 102.502.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 962 600 francs, destinés à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire en lien avec les aménagements des espaces publics du secteur Hôpital, ainsi qu'à la rénovation de réseaux d'eaux mélangées du secteur du plateau de Champel, dont à déduire une recette totale de 2 556 800 francs (participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 6 405 800 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 962 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 264 600 francs du crédit d'études voté le 20 novembre 2013 (PR-1004/2 – N° PFI 081.502.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à transférer la parcelle N° 2114 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise au plateau de Champel, de son domaine privé au domaine public communal, et à signer tout acte authentique y relatif.

Proposition: aménagements et opérations foncières liés au CEVA
dans les secteurs plateau de Champel et Hôpital

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à incorporer au domaine public communal la parcelle N° 4285 de la commune de Genève, section Plainpalais, de 62 m², propriété privée de l’Etat de Genève, sise avenue de Beau-Séjour 1 au débouché du tunnel ou à inscrire une servitude d’usage public en surface en faveur de la Ville de Genève, et à signer tout acte authentique y relatif.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles N^{os} 1646 et 2114 de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à sécuriser le passage piéton au moyen d’un feu à la sortie du tunnel à l’avenue de la Roseaie.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à un aménagement de qualité permettant de réduire la vitesse des véhicules s’engageant de l’avenue de Champel à la rue Michel-Servet.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 12 404 800 francs et net de 11 404 800 francs, recettes déduites, soit:**
- **12 031 400 francs brut, dont à déduire une participation de 1 000 000 de francs de l'Association pour la danse contemporaine (ADC), soit 11 031 400 francs net destinés à la construction d'un Pavillon de la danse déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps sur la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;**
 - **79 200 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'accès-aires pour le Pavillon de la danse;**
 - **294 200 francs destinés aux aménagements extérieurs et à la végétalisation partielle de la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-1251 A)¹.**

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions durant la séance du 13 septembre 2017. Elle a été traitée lors de la séance de commission du 22 novembre 2017, sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 12 031 400 francs brut, dont à déduire une participation de 1 000 000 de francs de

¹ Proposition, 1855. Motion d'ordonnancement, 5353.

l'Association pour la danse contemporaine, soit 11 031 400 francs net destinés à la construction d'un Pavillon de la danse, déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps sur la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 031 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 239 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 9 mai 2012 de 1 170 000 francs (proposition PR-873, N° PFI 043.051.01), soit un total de 12 201 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 79 200 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'accessoires pour le Pavillon de la danse, déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps sur la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 79 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 294 200 francs destinés aux aménagements extérieurs et à la végétalisation partielle de la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 294 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 22 novembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagnés de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, de M. André Waldis, conseiller culturel au Service culturel, et de M^{me} Anne Davier, directrice de l'Association pour la danse contemporaine, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du DCA, accompagné par M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti

M. Kanaan évoque d'abord les besoins exprimés par l'Association pour la danse contemporaine (ADC), notamment d'avoir une salle plus grande en termes

de capacité et une meilleure capacité technique. Par ailleurs, un Pavillon de la danse permettrait de libérer l'actuelle salle de l'ADC, la salle communale des Eaux-Vives, pour les habitant-e-s du quartier. Cet objet entre dans un contexte favorable, à savoir que ProHelvetia a récemment placé Genève au premier rang du palmarès en nombre de compagnies de danse soutenues au niveau national. Il évoque ensuite la dimension provisoire du projet: en effet, la promenade Sturm ne permet pas une construction définitive. En revanche, le pavillon peut être démonté et installé ailleurs. A une question d'un commissaire sur les sources de financement, M. Kanaan répond que l'Association des communes genevoises (ACG) n'a pas été sollicitée, puisqu'elle contribue à de nombreux dossiers existants. A une question d'un commissaire qui s'interroge sur la plaine de Plainpalais comme localisation alternative, il répond que le site est déjà «sursollicité».

M. Meylan fait une présentation, en commençant par un historique évoquant notamment le dépôt en 2001 d'une motion pour une maison de la danse, l'installation de l'ADC à la salle communale des Eaux-Vives en 2004, le choix par le Conseil administratif du périmètre Sturm en 2009, tout en respectant au maximum les arbres existants.

Il présente le concept comme suit. Du côté constructif, le Pavillon de la danse est constitué de cadres de bois préfabriqués qui, mis ensemble, constituent l'enveloppe. Cette structure n'exige pas d'excavation. Le parallélépipède se déploie sur un volume de 18 m de large, de 25 m de long et d'une hauteur d'environ 9 m. Le programme prévoit un foyer, des dépôts, une scène avec régie, une salle de réunion et médiation, des bureaux et des loges d'artistes. La scène prévue se conçoit comme une black box, avec gradins démontables pour 225 spectateurs et un gril au-dessus de toute la salle, ce qui permet une grande liberté artistique et chorégraphique. Du côté technique, sont notamment prévues des pompes à chaleur et une ventilation double flux. D'agissant du calendrier, les travaux peuvent débiter neuf mois après le vote du Conseil municipal avec une exploitation possible dès 2020. La présence est prévue pour huit ans, avant de prévoir un démontage-remontage dans un autre site, ce qui nécessite environ une année. Enfin, l'accès aux personnes à mobilité réduite est assuré par des installations selon la norme SIA 500. Le montant demandé pour ces crédits s'élève à 12 404 800 francs et net de 11 404 800 francs.

A une question d'un commissaire, qui demande si des recours sont pendants, M. Meylan répond que les personnes voisines ont été écoutées et leurs demandes intégrées. Il demeure un risque de recours auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), sur un motif non précisé pour le moment. A une question d'un autre commissaire, il est précisé que le bois «grise» de manière naturelle. Suite à une question d'un commissaire, il est expliqué que la place Sturm ne peut pas prévoir d'installation permanente.

M. Waldis précise que la dynamique de la danse à Genève est très forte, avec 45 compagnies professionnelles et une forte reconnaissance au niveau fédéral.

M^{me} Davier explique que l'ADC programme environ 100 représentations en soirée par année et que la salle aux Eaux-Vives accueille environ 47 000 personnes par an, avec un taux qui affiche complet pour les spectacles programmés au Bâtiment des Forces Motrices (BFM). A une question d'un commissaire, elle précise que la Nouvelle Comédie est difficilement envisageable pour accueillir l'ADC, d'un point de vue technique et de disponibilité. A une question posée par un autre commissaire, elle se dit satisfaite des espaces de répétition existants. A une autre question d'un commissaire, elle répond que l'ADC génère 350 000 à 400 000 francs de recettes par année et qu'elle reçoit une subvention municipale de 1 million de francs.

M. Pagani précise un élément: l'occupation de la place Sturm serait prévue pour huit ans, y compris pour le montage, ce qui signifie sept années d'exploitation de la salle. A une question d'un commissaire, il répond qu'il considère avec optimisme le dénouement relatif à la dernière opposition encore en cours. En effet, la demande des riverains de mieux aménager la place a été incorporée au projet, par le biais d'une convention.

La présidente soumet aux commissaires une demande du Parti démocrate-chrétien de voir la convention passée avec la fondation: la commission répond par la négative (hormis le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois).

Prises de position des partis

Si le Parti démocrate-chrétien regrette de voter sans la convention, il se prononcera pour ce projet, important pour l'ADC. La libération de la salle des Eaux-Vives pour la population est une bonne chose.

Le Parti libéral-radical s'opposera à ce projet. Il s'interroge sur la pertinence d'une dispersion de l'offre artistique en danse sur toute la Suisse romande. Il est sceptique quant à l'organisation et au calendrier, à savoir une construction prévue pour ne rester que sept ans.

Ensemble à gauche espère que ce projet pourra emballer le quartier, contrairement à l'ancien musée d'ethnographie, refusé à l'époque. Il se réjouit de voir qu'il ne reste plus qu'une opposition. Ce pavillon est attendu depuis plus de dix ans par les professionnels et les publics. Il votera pour.

Le Mouvement citoyens genevois souligne un chiffre de sept ans pour 12 millions. Calculé en termes d'amortissement, cela représente environ 1,5 million de

dépenses par année. Evoquant la célèbre phrase de Churchill opposant dépenses militaires et culturelles, il déclare qu'il soutiendra le texte.

L'Union démocratique du centre est inquiète par rapport à la visibilité potentiellement perdue de l'église russe. Par ailleurs, il considère que la ville ne doit pas être un musée, ni un chantier permanent.

Le Parti socialiste soutient le projet, en raison de l'importance majeure de la danse à Genève, de la rareté des terrains disponibles, et de la réelle durée d'existence du bâtiment, bien au-delà des huit ans.

Les Verts déclarent voter «avec enthousiasme» la proposition PR-1251.

La proposition PR-1251 est acceptée par la majorité de la commission des travaux et des constructions, soit par 9 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 DC, 1 MCG) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Le président. Nous traitons à présent ce point, conformément à la motion d'ordonnancement votée tout à l'heure.

M. Olivier Gurtner, rapporteur (S). Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Nous avons donc affaire au rapport PR-1251 A. La proposition PR-1251 a été déposée par le Conseil administratif en juillet et votée en commission des travaux et des constructions le 22 novembre 2017. Autrement dit, après cinq mois. En réalité, il aura fallu vingt ans! Les premières esquisses du projet ont été présentées en 1997; la motion M-203 a été déposée en 2001; ensuite, il y a eu une votation populaire à Lancy en 2006 qui a abouti au rejet du projet; la proposition PR-873 de 2011 où la maison de la danse devenait un pavillon, basée sur un projet né en 2007, a été votée en 2012; enfin, cette nouvelle proposition PR-1251 de 2017 sur laquelle le Conseil municipal va devoir se prononcer a été acceptée en commission à la fin de l'année passée, comme je l'ai dit.

De quoi parlons-nous, précisément? Cela a été présenté en commission. Il s'agit d'un pavillon de forme *shoebox*, donc un gros rectangle en trois dimensions, en verre et en bois, chargé d'accueillir l'Association pour la danse contemporaine (ADC) sur la place Sturm, à la lisière de la Vieille-Ville. Le volume du pavillon proposé est déterminé par ses dimensions: 18 m de largeur, 25 m de longueur, 9 m de hauteur. A l'intérieur de ce parallélépipède, il y aura une scène très libre avec un gril au-dessus, ce qui donne, vu le contexte architectural de type *black box*, une grande liberté artistique. La capacité de la salle sera de 225 spectateurs et le bâtiment comprendra également un foyer, des bureaux, des dépôts et des loges.

S'agissant du calendrier de la réalisation tel que discuté en commission, dès le moment où le plénum aura voté la proposition PR-1251, il sera possible de commencer les travaux neuf mois plus tard et de prévoir l'ouverture en 2020, pour une exploitation de sept années. Du point de vue budgétaire, ce projet coûtera 12 031 400 francs pour la construction, plus 79 200 francs pour le mobilier, plus 294 200 francs pour les aménagements extérieurs, soit 11 404 800 francs net recettes déduites correspondant aux frais de fonctionnement assumés par l'ADC.

Lors de la séance de la commission des travaux et des constructions où la proposition PR-1251 a été traitée, les arguments pour ce projet étaient les suivants: il s'agissait de souligner l'importance de la scène de la danse à Genève, très active au niveau suisse. Un point a notamment été évoqué: la moitié des subventions fédérales de Pro Helvetia pour la danse sont versées à Genève, qui accueille 45 compagnies. Il y a aussi une nécessité de répondre à des besoins techniques de mise aux normes et de mise à jour, et l'intérêt de pouvoir libérer la salle communale des Eaux-Vives pour la rendre accessible aux habitants du quartier.

L'implantation du Pavillon de la danse à la place Sturm sera limitée dans l'espace, le projet architectural ne prévoyant pas de dessous de scène, donc pas de fondations lourdes. Il s'agira donc d'un bâtiment de plain-pied. Le projet sera aussi limité dans le temps, puisque sa durée totale dans cet espace sera de huit années. En effet, le bâtiment sera démontable, donc réutilisable.

Des arguments contre ont également été évoqués en commission: certains considéraient que c'était beaucoup d'argent pour huit années, d'autres se demandaient si une ultime opposition avait été clairement levée ou pas – il y avait donc une incertitude, d'après eux. D'autres encore s'inquiètent et craignent que le bois à l'extérieur des façades ne «grise» avec le temps.

Le 22 novembre 2017, la commission des travaux et des constructions a donc auditionné M. Pagani, M. Kanaan, M^{me} Martine Koelliker, M. André Waldis, M. Claude-Alain Macherel, M. Philippe Meylan et M^{me} Anne Davier, directrice de l'ADC. Les votes ont été les suivants: le Parti démocrate-chrétien, Ensemble à gauche, le Parti socialiste et les Verts se sont prononcés pour le Pavillon de la danse; l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical s'y sont opposés; le Mouvement citoyens genevois avait deux voix différentes: un oui et une abstention.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Bonjour, Monsieur le président.

Le président. Bonsoir, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Il fait encore jour, non?

Le président. Le soir, on dit bonsoir.

M. Daniel Sormanni. Mesdames et Messieurs, nous sommes maintenant face à la question de savoir si oui ou non nous allons enfin faire ce Pavillon de la danse. Je crois qu'il faut le faire. On a parlé tout à l'heure de la Saga des Géants; on pourrait parler aussi de la saga de la danse à Genève, qu'a évoquée tout à l'heure le rapporteur – je ne répéterai pas ses propos qui figurent d'ailleurs dans son rapport, comme le savent tous ceux qui l'ont lu.

Je pense que la danse mérite maintenant d'avoir ce lieu à Genève. Je vous rappelle qu'aujourd'hui l'ADC occupe la salle communale des Eaux-Vives, accessible par la cour de l'école des Eaux-Vives. Cette salle communale fera défaut pour les activités du quartier, jusqu'au moment où l'ADC la quittera pour s'installer dans le nouveau pavillon une fois celui-ci construit. Pour cette raison aussi, ce projet est une bonne chose. Quant à moi, je le trouve beau et sympa, ce qui ne gâche rien – au contraire!

Je crois que les nombreuses compagnies de danse professionnelles genevoises, reconnues au niveau national et international, méritent d'avoir enfin leur lieu maintenant, après toutes les péripéties qu'elles ont connues depuis plus de dix ans. En vertu de cela, nous nous étions déjà déclarés favorables lors de l'entrée en matière sur la proposition PR-1251. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois votera ce soir avec enthousiasme ce beau projet pour tous les acteurs de la danse à Genève. Nous nous réjouissons de pouvoir aller de l'avant.

La seule hypothèque, dans ce dossier, c'est le caractère en théorie temporaire de l'installation à la place Sturm. On a bon espoir que ce soit peut-être beaucoup plus durable que prévu, il faudra certainement en discuter – surtout à Genève où, en général, le provisoire dure beaucoup plus longtemps que le définitif... C'est une boutade, mais cela reflète quand même une réalité. Nous ne nous opposerons pas aux personnes qui ont demandé que le Pavillon de la danse soit temporaire, mais peut-être qu'avec le temps et la valorisation, grâce à cette installation, de la place Sturm – laquelle ne ressemble à rien aujourd'hui, excusez-moi de devoir le dire, Mesdames et Messieurs –, au terme de la convention toutes les parties intéressées seront d'accord d'y laisser ce pavillon. En tout cas, c'est notre souhait. Si ce n'est pas possible, eh bien, on le déplacera, on trouvera un autre endroit!

Pour l'heure, il est temps de passer à l'acte et d'offrir à l'ADC cet écrin. Nous le voterons donc!

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'Union démocratique du centre se plaint déjà depuis des années du poids surdimensionné de la culture dans le budget de la Ville de Genève, au détriment du sport, mais pas seulement. Nous constatons surtout, aussi, que le Conseil administratif, hélas souvent suivi dans cette attitude par le Conseil municipal, continue allègrement à multiplier les dépenses, malgré une dette de plus d'un milliard et demi de francs qui nous coûte par ailleurs la «bagatelle» de 24 millions de francs par an, c'est-à-dire 65 000 francs par jour ou l'équivalent du salaire annuel d'une personne tous les deux jours.

Le Pavillon de la danse est une fois de plus un projet typique dans la même veine: coûteux, inutile et voué à la destruction à brève échéance. Pour rappel, la danse contemporaine, comme toutes les formes d'art moderne, est souvent considérée comme élitiste, éloignée des préoccupations du citoyen ordinaire qui ne l'apprécie que rarement. C'est en tout cas l'enseignement que l'on peut tirer du sort que la population de Lancy a réservé à la Maison de la danse en votation populaire, le 22 octobre 2006. La Ville de Genève voulait alors participer à hauteur de 750 000 francs aux frais de son fonctionnement car, comme le disait fort justement la codirectrice du département municipal des affaires culturelles, Martine Koelliker: «Nonante pour cent des infrastructures culturelles genevoises se situent sur le territoire de la Ville de Genève. Nous n'avons plus de place. Nous ne pouvions pas offrir à l'ADC la place dont elle avait besoin.» Force est de constater que cette situation n'a guère changé depuis – sauf, bien entendu, que la Ville de Genève a finalement quand même trouvé la salle communale des Eaux-Vives et qu'elle la met à la disposition de la danse contemporaine depuis bientôt une dizaine d'années.

Des voix. Ça fait vingt-cinq ans!

Le président. On laisse parler l'orateur!

M. Pierre Scherb. Vous avez donc dit qu'il y avait urgence d'agir? Nous savons que rien ne dure plus longtemps que le provisoire – ce d'autant plus lorsqu'il arrange tout le monde, comme c'est le cas en l'occurrence. Bien sûr, on nous dit que la population en aura besoin pour ses propres projets. Je réponds en demandant: quelle population? Et quels projets? Le Conseil administratif n'a de toute façon précisé ni l'une ni l'autre, tellement il est vrai qu'il ne s'agit que de pures spéculations, tout au moins pour l'instant.

A-t-on au moins tiré les leçons de l'échec de la votation populaire de Lancy en redimensionnant quelque peu les exigences? De prime abord, on a bien

l'impression que c'est le cas. Au lieu des 45 millions de francs pour le centre culturel de Lancy, le Conseil administratif ne souhaite dépenser que 12 millions de francs, une paille pour la gauche, pour laquelle les moyens de la Ville de Genève sont inépuisables, au moins en matière de culture. Le bilan ne se présente cependant pas si favorablement, si on considère que le montant qu'aurait coûté la Maison de la danse ne correspondait qu'à 18 millions de francs, soit un peu plus que le montant prévu pour le Pavillon de la danse.

Est-ce donc une bonne opération, au vu de l'emplacement plus favorable en plein centre-ville, à côté d'un de ses bijoux, l'église russe qui serait encore moins visible? Pas du tout. Tandis que la Maison de la danse aurait été construite en dur et donc, pour ainsi dire, pour l'éternité, moyennant l'intervention des associations pour la sauvegarde du patrimoine, le Pavillon de la danse ne durera que sept ans. Oui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez bien entendu: il ne devrait durer que sept ans. Après cette durée minimale, il doit partir ailleurs en des lieux inconnus – si jamais le Conseil administratif trouve un meilleur emplacement d'ici là, sinon il sera simplement voué à la destruction ou à être stocké aux Ports Francs, aux frais de la Ville de Genève et de ses contribuables. Le Pavillon de la danse aurait donc un coût minimal de 1 750 000 francs par an. A cela s'ajoute au bas mot 1 million de francs pour la déconstruction du pavillon et sa reconstruction ailleurs, si d'aventure le Conseil administratif trouvait un «ailleurs».

Comble de tout, la Ville de Genève est actuellement en train de construire la Nouvelle Comédie, dont une partie des locaux est précisément dédiée à la danse. Quoi de plus logique que de profiter de cette occasion en or pour y intégrer la danse contemporaine – si on voulait vraiment libérer la salle communale des Eaux-Vives?

Ayons encore une pensée pour les habitants du quartier jouxtant la place Sturm. Il y a bien sûr l'église russe, qui n'est déjà pas très bien visible, malgré son extraordinaire beauté et la place éminente qu'elle occupe dans l'histoire de Genève. Elle deviendrait carrément invisible, cachée par le Pavillon de la danse. Le quartier est surtout résidentiel, par vocation. Y placer le Pavillon de la danse, pour l'Union démocratique du centre, serait faire preuve d'un mépris flagrant pour les intérêts bien compris de cette population, qui ne se reconnaît pas dans l'Association patrimoine place Sturm, et cela, même s'il est prévu que l'implantation ne dure que sept ans.

Nous sommes par ailleurs convaincus que tous les partis auraient rejeté cet objet, s'il avait été traité en commission avec tout le soin nécessaire à une telle dépense, au lieu d'empêcher des investigations complémentaires afin de le voter immédiatement. Cependant, l'Union démocratique du centre ne se laissera pas duper et votera aujourd'hui – c'est ma conclusion – non à un projet mal ficelé et beaucoup trop cher.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon groupe Ensemble à gauche est ravi de pouvoir voter ce soir le Pavillon de la danse. J'allais commencer par vous dire que, pour une fois, l'objet a été traité très rapidement en commission – en une seule séance – mais, en reprenant les propos du rapporteur que je remercie pour toutes ses précisions techniques et la rapidité avec laquelle il a rendu son rapport, je soulignerai plutôt que ce projet était à l'étude depuis vingt ans et même désiré depuis vingt-cinq ans dans le canton par les professionnels de la danse qui l'ont initié.

Je ne reviendrai pas sur les aspects techniques. Effectivement, ce sera une conception de type *black box* extrêmement modulable, avec des gradins démontables, qui convient parfaitement aux chorégraphes professionnels et qui pourra accueillir 225 personnes. Pas besoin – on l'a compris – de faire plus grand. La place Sturm était convoitée depuis 2009 pour ce projet; elle avait essuyé un refus, il y a plus de quinze ans, pour un musée.

Quant à la Maison de la danse refusée par Lancy, vous pourrez transmettre à mon préopinant de l'Union démocratique du centre, Monsieur le président, que comparaison n'est pas raison. On ne peut pas tout calculer comme ça. Douze millions de francs, moi, j'estime que c'est un budget tout à fait honorable, sachant aussi qu'un million de francs sera déduit grâce à la participation financière de l'ADC. Ce projet n'est pas comparable non plus à la création d'un musée, ni à la Nouvelle Comédie. Il est donc tout à fait honorable et praticable.

En ce qui concerne la durée de sept ans de son implantation, je pense qu'il ne faut ni stresser ni paniquer. On a bien compris le pourquoi de ces sept années: c'est le résultat d'une convention passée avec les riverains de la place Sturm. Il est clair que, si le Pavillon de la danse emballe les spectateurs – notamment parmi les gens du quartier – et qu'après quelques années ils l'adoptent, ce bâtiment pourrait tout à fait rester là, au lieu de recommencer le processus ailleurs. Bon, c'est une possibilité – je ne dis rien de sûr, nous l'avons entendue en commission, mais je n'ai rien dit...

Pour l'instant, nous sommes emballés de voter oui. Comme je le disais, comparaison n'est pas raison. Au lieu de toujours penser à tout ce qu'on dépense – c'est extrêmement important, car on est quand même là aussi pour dépenser l'argent public – il faut penser à ce que la culture apporte aux humains. En termes de comparaisons absurdes, on pourrait aussi calculer ce que coûte un pas de danse. Vous pouvez transmettre, Monsieur le président... Mais je pense qu'il est

plus intéressant d'essayer d'évaluer ce que la culture et l'art nous apportent au quotidien, dans nos vies. Voilà, nous sommes ravi-e-s de voter ce projet ce soir!

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je ne reviendrai pas sur l'historique du dossier, qui a déjà été largement évoqué. En premier lieu, nous déplorons simplement un évident manque de vision, puisque, nous l'avons dit, l'échéance de la convention limite la présence du Pavillon de la danse sur la place Sturm à sept ans. Cela nous cause de gros soucis, sachant le temps nécessaire aux discussions avec les habitants du quartier pour qu'un tel projet soit accepté. Il est bien joli de venir avec des espères d'incantations du style: «Nous savons que ça va plaire à tout le monde et que ça va emballer tout le monde, du coup, on est sûrs que ça restera.» Pour l'instant, nous n'avons absolument pas la preuve que ce Pavillon de la danse restera au même endroit! (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur Pagani, je l'ai entendu dire par des représentants de plusieurs groupes: «De toute manière, nous n'aurons pas à nous poser la question de savoir où le pavillon devra être déplacé ni combien cela nous coûtera, car il restera sur place, tellement il sera apprécié.» Se baser sur des espérances incantatoires de ce genre ne suffit pas à nous rallier à ce projet.

J'aurais tendance aussi à regretter le manque de collaboration avec les autres communes. Lorsque nous avons traité très largement cette question en commission des arts et de la culture, il y a déjà un certain nombre d'années – à savoir en 2011 –, le Parti libéral-radical avait admis et soutenu ce projet, je le rappelle. Ceux d'entre vous qui me le signalent en ce moment ont tout à fait raison, Mesdames et Messieurs, j'y viens! Mais nous avions alors posé un certain nombre de questions.

Vous pouvez relire les rapports de l'époque, qui le mentionnent: on nous avait dit qu'une collaboration serait demandée aux autres communes – peut-être à Lancy, qui avait perdu le projet de Maison de la danse au sein de l'Escargot. On nous avait parlé aussi de certains espoirs du côté de l'Etat. Evidemment, on n'y est pas parvenus.

Nous le regrettons d'autant plus aujourd'hui en lisant dans la presse qu'un pôle culturel verra le jour très prochainement aux portes mêmes de la commune de Genève, à savoir à Vernier, dans le quartier de Châtelaine. Un pôle culturel qui reprendra très clairement la mission de la danse contemporaine, entre autres. Le manque de synergies ne porte donc pas uniquement sur les liens entre les cantons de Genève et Vaud, comme cela a pu être évoqué, mais aussi ceux de nos différentes communes.

Une citation pour que vous sachiez de quoi je parle, Mesdames et Messieurs: le projet de pôle culturel à Vernier stipule qu'une attention particulière

sera accordée à la création et à la représentation de la danse contemporaine. Un peu plus loin, on peut y lire que Vernier renoue avec la tradition de la danse contemporaine et contribuera à combler un manque avéré en salles de formation, de création et de représentation de la danse en région genevoise. Vernier semble donc avoir une vision genevoise plus large que la commune Ville de Genève... Du coup, on se demande pourquoi on se retrouve à devoir voter un projet temporaire, je le répète, qui devra être déplacé on ne sait ni où ni à quel coût et dont on ne connaît pas précisément les frais de fonctionnement, alors qu'on aurait pu essayer de voir avec Vernier ce qu'il était possible de faire ensemble.

Après l'évocation de différents aspects d'ordre culturel qui nous posent problème dans ce dossier, nous déplorons aussi l'inconséquence budgétaire de certains des partis qui passent leur temps à dire – avec raison – qu'il faut faire attention avec les budgets et être très clair dans la gestion des deniers publics, mais qui n'en font rien dans le cadre de ce projet de Pavillon de la danse. Contrairement à ce qui a été affirmé tout à l'heure, nous ne sommes pas là juste pour dépenser l'argent public qui nous est confié, mais pour décider comment le dépenser et s'il est nécessaire de le dépenser de telle ou telle manière dans des projets particuliers. Par conséquent, l'inconséquence budgétaire à laquelle nous avons affaire ici nous pose aussi un grave problème.

Pour conclure, l'incantation selon laquelle «tout ira bien, les gens vont adorer le Pavillon de la danse, c'est un projet génial et on n'aura pas besoin de se demander où le déplacer dans sept ans» ne nous suffit pas. Telle est la raison pour laquelle nous rejetterons la proposition PR-1251.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien est un fan absolu de ce projet et votera avec beaucoup de plaisir la création du Pavillon de la danse! Je tiens à remercier le rapporteur, M. Gurtner, non seulement parce qu'il a été très rapide, mais aussi parce qu'il nous a rendu un rapport de très grande qualité, comme il en a l'habitude. Surtout, il a cité les qualités de ce projet et – vaguement – ses défauts qui, selon moi, n'existent pas et sont totalement infondés, mais qui ont été évoqués en commission.

Ce Pavillon de la danse est une chance pour la Ville de Genève! Certes, on ne parle plus de la Maison de la danse, mais d'un simple pavillon. Le projet a été redimensionné, suite au vote de la commune de Lancy. C'est donc la Ville de Genève seule qui reprend la responsabilité de cette infrastructure. Il s'agit d'un box de qualité. Je remercie les architectes, les techniciens et les ingénieurs qui ont créé ce projet très bien fait non seulement pour les danseurs, mais aussi sur le plan esthétique. Je tiens vraiment à les en remercier, car la création d'un box démontable très rapidement – je n'entre pas dans des détails techniques – avec ce mélange de bois et de verre est assez rare en architecture, je dois l'avouer et

je pense qu'il est intéressant de le souligner. Il ne faut pas voir uniquement le contenu, mais aussi le contenant, car il y a aussi une plus-value à ce niveau.

La médiation avec le voisinage de la place Sturm est très intéressante; elle ne finira pas forcément après les sept ans de la durée de la convention. Je pense que l'ADC sera capable d'aller vers les riverains pour leur expliquer sa position et les convaincre de la laisser rester là, tout simplement.

Je rappelle également que l'aménagement de la place Sturm est demandé depuis de nombreuses années; je pense que M. le président du Conseil municipal s'en souvient, puisqu'il a été signataire de la motion M-1148 qui allait dans ce sens. Aujourd'hui, cette place est un véritable désert de Gobi où il n'y a strictement rien et où personne ne va! Avec le Pavillon de la danse, il y aura enfin quelque chose pour animer le quartier. Surtout, cette infrastructure culturelle y attirera des gens et fera marcher une certaine économie aux alentours: après avoir vu pendant une heure les danses à l'intérieur du bâtiment, les gens rayonneront tout autour et les commerçants du quartier auront ainsi l'avantage de faire des recettes supplémentaires.

Mais je ne veux pas trop m'épancher là-dessus, je pense que vous le comprendrez très bien, Mesdames et Messieurs. Le fait est que ce projet permettra de faire vivre un lieu, je pense qu'il s'agit là d'une très belle solution.

Par ailleurs, vous savez que l'ADC occupe aujourd'hui à l'école des Eaux-Vives un local que les parents d'élèves demandent à récupérer depuis de nombreuses années. En votant cette proposition, on offrira une solution non seulement à l'ADC, mais aussi aux parents d'élèves de l'école des Eaux-Vives qui demandent à récupérer ce local pour leurs enfants; il est tout à fait légitime que nous répondions à ce souhait.

On a dit que ce dossier était en cours depuis vingt ans et qu'il avait passé sur la table des différents Conseils administratifs successifs de la Ville. Nous arrivons enfin à le boucler! C'est un projet de qualité pour une association de qualité, et je suis convaincu qu'il bénéficiera d'un environnement – la place Sturm – de qualité également. Je ne peux donc que vous encourager – et le Parti démocrate-chrétien avec moi – à voter les crédits de la proposition PR-1251, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ce soir, à l'issue de ce débat, on devrait enfin pouvoir prévoir que les activités de l'ADC se déploieront bientôt à la place Sturm. Les Verts ont toujours soutenu ce projet, ils seront donc favorables à la proposition PR-1251 et voteront ces crédits. Toute la profession artistique œuvrant dans le domaine de la danse contemporaine attend ce moment depuis bien longtemps, comme on l'a déjà signalé ce soir – soit depuis dix-huit ou vingt ans, selon

les orateurs... Disons depuis que le projet de la Maison de la danse a été mis en route, à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

Depuis dix-huit à vingt ans, de nombreux chorégraphes et interprètes sont nés et les plus anciens ont pris de l'essor en présentant leurs œuvres lors de tournées nationales, européennes et internationales. La route a été longue et semée d'embûches puisque, en 2006, suite à un référendum, la population de Lancy a voté le refus de la Maison de la danse à l'Escargot. Ce fut une immense déception pour l'ADC, qui avait œuvré sans relâche au projet, ainsi que pour toute la scène chorégraphique professionnelle genevoise et pour le public assidu de la danse contemporaine. Rappelons ici que ce public compte 47 000 personnes à Genève – c'est une estimation.

Nous avons voté le crédit d'étude en 2012 en acceptant la proposition PR-873. Six ans après, nous pouvons enfin voter ce soir le crédit de réalisation du Pavillon de la danse. Depuis quatorze ans – cela a été dit, je ne m'étendrai pas trop là-dessus – l'ADC, constituée en 1986, loge dans la salle communale des Eaux-Vives, qui reviendra aux habitants du quartier après son déménagement au Pavillon de la danse à la place Sturm.

Pour conclure, je mentionnerai encore que l'ADC a été honorée par la Confédération pour son travail de longue haleine en recevant en 2015 le Prix spécial de danse. Il faut saluer ici les collaboratrices et les collaborateurs de cette association, qui ne se sont jamais «totalement découragés» et qui ont toujours eu les manches retroussées pour continuer le travail. Il faut rendre aussi, ce soir, un hommage particulier à celle qui vient de décéder après avoir insufflé la danse contemporaine à Genève: je veux parler de Noemi Lapzeson. La Confédération, par son prix, a reconnu tout ce travail, une belle reconnaissance dont la Ville peut s'enorgueillir. A son tour, le Conseil municipal peut reconnaître que la danse contemporaine est bien vivante et dynamique à Genève en votant ce soir le crédit de construction pour le Pavillon de la danse. (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M. Pascal Spuhler... qui n'est pas là. Je passe donc la parole à l'orateur suivant, M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Un Pascal va remplacer l'autre... Je ne sais pas ce que M. Spuhler avait l'intention de dire. Je ne suis pas totalement convaincu de la qualité de la substitution...

Le président. Au fait, Monsieur le conseiller municipal! Au fait!

M. Pascal Holenweg. J'y viens, Monsieur le président bien-aimé! Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer plusieurs fois la position du groupe socialiste sur ce projet et sur la nécessité de donner à la danse contemporaine un lieu qui lui soit voué. Je pourrai donc le faire plus rapidement ce soir que nous ne l'avons fait précédemment.

Je rappelle d'abord que la danse contemporaine – comme la danse en général – est le seul mode d'expression artistique qui, à Genève, n'ait pas de lieu qui lui soit particulièrement voué. Nous avons une maison de la littérature, nous avons des maisons de la peinture, nous avons une maison de l'opéra – nous en avons même deux, dont une transitoire et l'autre en chantier –, nous avons des maisons de la musique, nous avons des maisons du théâtre... Mais il n'y a pas, à Genève, de lieu qui soit voué à la danse en général et à la danse contemporaine en particulier, alors que Genève – cela a été rappelé à moult reprises – joue un rôle particulièrement important pour ce mode d'expression en Suisse et que ce mode d'expression joue un rôle particulièrement important à Genève dans le tissu culturel.

Ce manque-là est comblé par le projet qui nous est soumis ce soir. S'y opposer aujourd'hui, alors que toutes les autres possibilités ont été explorées – notamment l'implantation d'une maison de la danse hors du territoire de la Ville – quelle que soit l'argumentation qu'on développe, financière ou concurrentielle par rapport au sport, c'est s'opposer à la place de la danse contemporaine dans le paysage culturel genevois et à la place de Genève dans l'expression chorégraphique contemporaine en Suisse.

Nous tenons compte du fait que la danse n'a pas de lieu pérenne – même transitoire – qui lui soit voué dans notre cité; nous tenons compte du fait que la danse contemporaine genevoise joue un rôle considérable dans le paysage chorégraphique suisse; nous tenons compte du fait qu'il y a un besoin à la fois chez les artistes et le public; nous tenons compte du fait que le projet qui nous est soumis dans la proposition PR-1251 est un projet remarquablement économe, contrairement à ce que nous a annoncé l'Union démocratique du centre. Il suffit de comparer son coût avec celui de la rénovation – ou, plutôt, des rénovations successives – du Grand Théâtre, par exemple, ou avec celui de la Nouvelle Comédie, celui des rénovations du Victoria Hall... Le coût de ce projet de Pavillon de la danse n'est pas un argument!

La concurrence avec le sport n'en est pas un non plus. Si l'Union démocratique du centre trouve qu'on en fait trop pour la culture et pas assez pour le sport, trop pour la danse et pas assez pour le hornuss ou la lutte au caleçon, que ce parti nous propose la création d'une maison du hornuss et de la lutte au caleçon! On la votera dans l'enthousiasme patriotique et folklorique!

Nous soutenons donc ce projet de Pavillon de la danse, Mesdames et Messieurs, et nous vous invitons à le soutenir également, parce qu'il est temps de le

réaliser. La danse contemporaine à Genève le mérite et Genève le mérite aussi, dans le paysage de la danse contemporaine en Suisse.

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on aura mis vingt-cinq ans pour aboutir à un projet qui s'avérera provisoire, puisque nous investirons 12 millions de francs pour sept ans seulement. Je trouve un peu aberrant que l'on nous propose aujourd'hui un projet provisoire de Pavillon de la danse, alors que celui-ci est désiré par beaucoup de gens. Douze millions de francs pour un pavillon provisoire sur sept ans...

Ce sera une fois encore un de ces containers – un peu plus grand que la norme, certes – que le Conseil administratif adore mettre autour de la rade et dans d'autres endroits à Genève. Ici, on a juste fait un modèle un peu plus grand, parce qu'il faut y mettre un peu plus de personnes. Mais ça reste un pavillon, un container. Pour moi, ça ne vaut rien. Ça ne vaut pas tripette! ça vaut juste les 12 millions de francs que vous allez faire gaspiller aux contribuables, Mesdames et Messieurs! Vous avez 12 millions de francs à faire gaspiller aux contribuables, et vous n'avez pas quelques centaines ou dizaines de milliers de francs pour installer une barrière digne de ce nom autour d'une école qui le mérite et qui en a besoin? Je trouve ça lamentable!

Moi, aujourd'hui, je suis un peu révolté à cause de cette manière de distribuer l'argent à toutes ces associations culturelles... Oui, je sais bien que la danse est importante! Mais il y a d'autres associations et d'autres endroits à Genève où la danse se pratique. Un groupe se bat depuis vingt-cinq ans pour avoir ce pavillon, et vous lui offrez n'importe quoi! Du provisoire! Certes, le provisoire dure longtemps à Genève, c'est bien connu... Mais ça reste du provisoire. Douze millions de francs investis pour sept ans.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous avez réfléchi et examiné comme il faut la proposition PR-1251: l'amortissement de cet investissement se fera en dix annuités, c'est-à-dire sur dix ans jusqu'en 2027. Mais en 2027 le Pavillon de la danse ne sera plus à la place Sturm! On va donc continuer de payer une infrastructure après son départ. C'est vraiment extraordinaire!

Pour ma part, je vous propose de renvoyer la proposition PR-1251 une nouvelle fois en commission, afin de demander quelque chose de plus concret, de définitif. Pourquoi pas à la place Sturm? Effectivement, il y a de l'espace; il y a peut-être eu des oppositions, mais je crois qu'elles ont été combattues et levées. En tout cas, arrêtez de faire du provisoire! Faites quelque chose de valable! Vous dispersez votre argent, vous arrosez toutes les associations au point qu'une institution comme le Moulin à Danses est obligée de fermer ses portes. Ça ne joue pas! Concentrez vos efforts, réunissez les gens qu'il faut et faites quelque chose

de concret, de solide, de pérenne! Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre des dépenses inutiles. Un Pavillon de la danse est certes nécessaire, mais pas en provisoire, ça non. Moi, je ne voterai pas cet objet.

M. Stéphane Guex (HP). Mon intervention prendra très peu de temps, puisque tout a été dit sur la cohérence de ce projet, tant du point de vue des besoins techniques auxquels il répond qu'en termes de capacité requise. Il répond également – cela n'a peut-être pas été assez dit – à une exigence de cohérence dans l'hommage que la Ville de Genève rendra enfin à une partie de ses artistes contemporains qui, comme l'a dit mon camarade Holenweg, ont jusqu'à présent été privés d'un endroit pour exercer leur art. Il y en a beaucoup, dans les rangs d'en face, qui reprochent souvent aux artistes de ne pas suffisamment travailler ou d'être des assistés, mais sitôt qu'on leur mettra un outil à disposition tel que ce pavillon, vous verrez qu'ils travailleront et créeront d'autant plus, Mesdames et Messieurs. Nous pouvons donc aujourd'hui rendre un hommage cohérent à tous ces chorégraphes, à tous ces choréauteurs, à ces danseuses, à ces danseurs, à tout ce milieu de la création artistique locale. Alors, c'est le moment de se réunir et de dire: allons-y, faisons-le.

Je répondrai ici à mon collègue de l'Union démocratique du centre, qui avançait tout à l'heure un argument un peu fallacieux selon lequel la Nouvelle Comédie, à quelques mètres de là, aurait un espace consacré à la danse. C'est biaiser quelque peu la programmation artistique annoncée et priver les futurs directeurs artistiques de la Nouvelle Comédie de leurs droits de programmer. On a évoqué le fait que celle-ci accueillerait éventuellement des spectacles de danse, mais ce ne sera pas sa vocation. Il fallait que je le précise et reformule cette lecture tronquée du projet de la Nouvelle Comédie. Cela dit, je ferme la parenthèse.

Nos artistes – principalement dans le milieu chorégraphique genevois – ont non seulement une valeur locale, comme on aime à le dire dans la formation que je représente, mais également un écho international. Les plus de vingt à vingt-cinq ans du travail effectué notamment grâce à Noemi Lapzeson, dont il a été fait mention tout à l'heure, ont donné à nos artistes un retentissement qui dépasse nos frontières non seulement cantonales, mais aussi nationales. Je crois que notre vote de ce soir ne peut qu'être cohérent par rapport à leur démarche et à leur valeur.

Puisque je parle de valeur, venons-en à l'aspect économique. Certes, pour les gens qui nous écoutent, 12 millions de francs représentent énormément d'argent; mais, pour un projet tel que celui-là, c'est peu coûteux par rapport à l'écrin que nous mettrons à la disposition des bijoux que sont nos danseurs.

Je terminerai rapidement pour qu'on passe plus vite au vote... (*Remarque de M. Pagani.*) Merci! Eh bien, je suis encouragé par M. Pagani! Je souhaite que cela

soit consigné précieusement au *Mémorial*... Concernant ce Pavillon de la danse, je finirai en adressant directement à nos danseurs une citation de Pina Bausch que je ne connaissais pas par cœur, je l'avoue, mais que j'ai cherchée sur internet: «Dansez, dansez, sinon nous sommes perdus.»

Le président. Il reste deux intervenants avant les conseillers administratifs. Je leur demanderai d'être brefs, car nous souhaitons pouvoir finir de traiter le rapport PR-1251 A avant la pause dînatoire.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je regrette que M. Spuhler soit sorti de cette enceinte et je vous prie de lui transmettre mes propos, Monsieur le président. (*M. Spuhler siège au bureau du Conseil municipal et fait un signe pour manifester sa présence.*) Ah, il est là-haut! Mais transmettez-lui quand même, Monsieur le président, que ce dont on a besoin pour vivre ensemble, c'est de culture, pas de barrières comme celle que le Mouvement citoyens genevois et certains autres dans cette salle veulent ériger aux Pâquis! (*Applaudissements.*)

La culture est la plus-value de notre ville, c'est ce qu'elle offre à tout le canton. Ce soir, la Ville de Genève est en train de démontrer une fois de plus qu'elle est capable d'avoir une politique culturelle, laquelle fait effectivement défaut à certaines communes – peut-être parce qu'elles n'en ont pas les moyens, tandis que d'autres en ont de faramineux. En tout cas, c'est une politique qui fait défaut au Canton.

Ce que nous offrons, ce soir, c'est de la reconnaissance. Moi aussi, comme M^{me} Theubet, j'ai une pensée émue pour celle qui a amené la danse contemporaine à Genève: Noemi Lapzeson, qui a changé la figure de la danse dans notre ville. C'est quelqu'un qui a focalisé l'intérêt sur Genève, qui a amené la danse partout en Europe, qui a fait émerger des compagnies et des chorégraphes. Eux sont là aujourd'hui et veulent continuer à transmettre leur passion au public, à raconter des histoires.

L'Union démocratique du centre demande: mais pour quel public, finalement? J'invite les membres de ce parti à sortir le soir, à aller aux spectacles de l'ADC, à se cultiver! Actuellement, 47 000 spectateurs viennent à la salle communale des Eaux-Vives voir ces danseurs qui exercent leur art avec peu de moyens, mais avec énormément de passion. De plus, ils génèrent des recettes, je le dis à vous qui êtes tellement attachés aux deniers publics, sur les bancs d'en face. Pour 1 million de francs investis, on obtient 400 000 francs de recettes.

Le projet que nous allons voter ce soir n'est pas que pour les artistes; nous l'offrons aussi à la population en renforçant notre offre culturelle, ce qui est

absolument incontournable pour le bien-vivre ensemble. Certains n'ont de cesse, dans cette enceinte, de tenir des discours économiques en affirmant que les ressources financières ne sont pas inépuisables. Quant à moi, j'ai envie de répliquer au Parti libéral-radical – vous transmettez à M^{me} Buffet-Desfayes, Monsieur le président – qu'il appartient à la majorité du Grand Conseil. Or que font les libéraux-radicaux au Grand Conseil? Je ne les entends pas parler de culture, au niveau cantonal! Eh oui, effectivement, il faut davantage de cohérence!

Certes, il faut aussi que d'autres communes mettent la main à la poche, mais le Canton doit adopter enfin un discours cohérent et participer à l'effort culturel fourni jusqu'ici uniquement par la Ville. Oui, notre commune supporte le poids de la culture au niveau cantonal! Voilà pourquoi, ce soir, en votant la proposition PR-1251 nous donnerons l'exemple. Quant au reste, j'invite le magistrat à prendre son bâton de pèlerin et à retourner voir l'Association des communes genevoises (ACG) pour chercher des deniers ailleurs que dans nos caisses.

Quoi qu'il en soit, ce soir, nous allons montrer que la culture est une chose essentielle pour le vivre ensemble. Je terminerai en invitant la population et vous tous, Mesdames et Messieurs, à refuser les coupes budgétaires que vous avez orchestrées – vous, la droite majoritaire – dans le budget 2017. Il faut les refuser au nom du vivre ensemble, parce que nous avons eu environ 37 millions de francs de boni et que la Ville de Genève a les moyens de soutenir la culture, le social et le vivre ensemble!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Il y aurait beaucoup de choses à dire sur le Pavillon de la danse. Premièrement, je rappelle que la proposition PR-873, déposée au début de la législature précédente, avait fait l'objet d'un excellent rapport de M. Chevrolet, malheureusement décédé. La commission des arts et de la culture avait alors soutenu le projet de pavillon de la danse à l'unanimité. Il est vrai que la position du Parti libéral-radical a évolué depuis – d'ailleurs, à une certaine époque, ce parti n'existait pas en tant que tel, il y avait d'une part le Parti libéral et d'autre part le Parti radical. Les positions étaient différentes. En l'occurrence, l'un des commissaires de l'Union démocratique du centre – l'ancien président du Conseil municipal – avait soutenu avec force la création du Pavillon de la danse.

Evidemment, il y a des changements et les choses évoluent ensuite, dans ce genre de projets. La commission des arts et de la culture avait alors auditionné passablement de personnes représentant le domaine de la danse, mais aussi des architectes. On nous a présenté ensuite le projet lauréat du concours d'architecture de 2013 et certains d'entre nous ont eu l'occasion d'aller discuter avec les habitants des environs de la place Sturm; il y a eu des réunions dans la Vieille-Ville.

J'exprimerai néanmoins un regret. Notre parlement avait voté à l'unanimité des recommandations, lors de l'étude des plans financiers d'investissement (PFI), en vue de construire beaucoup plus rapidement le Pavillon de la danse. Je suis souvent intervenu auprès du magistrat en charge de la culture pour lui demander pourquoi ce projet ne figurait pas au PFI avec des dates de réalisation bien précises. Visiblement, il y a eu des décisions du Conseil administratif à l'interne et peut-être d'autres priorités... Voilà pourquoi il a fallu du temps pour que la proposition PR-1251 nous arrive avec un plan d'investissement. En ce qui concerne le crédit demandé, je relève que l'enveloppe initiale n'a pas particulièrement augmenté dans le projet qui nous est soumis ce soir. Pour une fois, les budgets sont tenus...

Je tenais à apporter une précision supplémentaire qui concerne la visibilité de l'église russe – un argument défendu par certains en commission. Je ne vois pas en quoi le Pavillon de la danse cachera l'église russe. La place Sturm et l'église russe ne sont pas du tout au même endroit! Une fois de plus, ceux qui s'expriment à ce sujet n'ont pas siégé en commission lorsque nous étudions le projet, ils n'ont pas vu les maquettes et n'ont pas discuté avec les architectes.

J'ajoute encore un regret: ce pavillon ne sera créé que pour sept ans. Un accord a été passé avec les riverains, dont une grande partie sont des avocats qui ont leur étude à la place Sturm. Evidemment, ça les dérangerait d'avoir ce bâtiment sous les yeux... Mais peut-être – je dis bien: peut-être – que le public qui se rendra au Pavillon de la danse représentera finalement un «plus» pour les habitants du voisinage et pour les avocats qui y travaillent. Comme je l'ai déjà dit, ils seront peut-être les premiers à accepter – ou même à demander – la prolongation de la durée d'implantation et le maintien du Pavillon de la danse à la place Sturm.

Je conclurai en disant que toute cette problématique vient aussi de la question de la salle communale des Eaux-Vives. On l'a déjà relevé auparavant, mais je le répète: cela fait très longtemps que les habitants et diverses associations des Eaux-Vives attendent de pouvoir réintégrer cette salle communale, car il n'y a rien d'autre à l'échelle du quartier. Je crois que toutes ces associations ne souhaitent qu'une chose: pouvoir recommencer à organiser des fêtes dans cette salle. Le Mouvement citoyens genevois a soutenu depuis le début la création de ce Pavillon de la danse et continuera évidemment à le faire.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai extrêmement bref, car j'ai envie que ce Pavillon de la danse soit voté maintenant et pas plus tard. On a assez tergiversé! Je vous invite donc à voter la proposition PR-1251 dans l'enthousiasme général.

Il me faut remercier ici les habitants qui ont participé aux négociations. (*Remarque de M. Sormanni.*) Merci de m'écouter, Monsieur Sormanni... Nous

avons signé une convention avec eux et le Conseil administratif s'y tiendra. Je remercie les habitants non seulement d'avoir participé aux négociations, mais aussi pour leur partenariat, car ils ont fait beaucoup d'efforts. Nous avons donc réussi à nous mettre d'accord de part et d'autre.

Je remercie enfin toutes les personnes de l'ADC qui se sont mobilisées depuis des années et je me réjouis de leur transmettre – ainsi qu'à Sami Kanaan – les clés de ce nouveau Pavillon de la danse dès son inauguration.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Beaucoup de choses ont été dites, effectivement; je commencerai donc par des remerciements. Avant tout, je remercie les artistes de la danse contemporaine qui font rayonner notre ville. On a parlé des prix fédéraux, mais ce qu'on ne dit pas, c'est que cela fait plusieurs années que Genève y cartonne! Et c'est encore le cas en 2017! L'ADC a reçu son prix en 2015 – il est d'ailleurs exceptionnel que celui-ci soit attribué à une association. Mais les artistes eux-mêmes ont brillé encore en 2017. Ici, je rends hommage à titre posthume à Noemi Lapzeson, grâce à qui nous avons une scène chorégraphique aussi riche à Genève – mais je salue également József Trefeli et Gábor Varga, Marthe Krummenacher, Marco Berrettini et tous les autres qui ont reçu des prix fédéraux en 2017, ainsi que les lauréats des années précédentes.

De plus, près de la moitié des compagnies soutenues en Suisse par Pro Helvetia sont à Genève, il faut le rappeler. Ce sont là des indicateurs fiables de la qualité et de la richesse de notre scène chorégraphique contemporaine et je rends hommage à tous ceux qui l'animent, dont spécialement l'ADC, qui a été extrêmement tenace dans le dossier du Pavillon de la danse, on ne peut que l'en remercier. Il y a des moments où on n'y croyait plus, mais elle a tenu bon! Je la remercie également d'avoir pu obtenir 1 million de francs de subventions sous forme de donations privées pour ce projet – c'est précieux – et d'avoir accepté de maintenir son budget de fonctionnement au même niveau qu'aujourd'hui, malgré le fait qu'elle devra payer les fluides dans le nouveau pavillon.

Ce projet permettra aussi de libérer la salle communale des Eaux-Vives. En tant qu'Eaux-Vivien depuis bientôt trente ans, je ne peux que me réjouir que le quartier récupère sa salle communale, dont il a besoin. J'aimerais encore remercier mon collègue Rémy Pagani et ses équipes, qui ont évidemment activement travaillé à l'élaboration de la proposition PR-1251.

J'en viens à la vision de la politique culturelle exprimée tout à l'heure par M. Scherb. Monsieur le conseiller municipal, je vous accueille toujours avec un très grand plaisir à tous les vernissages culturels ou presque organisés dans cette république; visiblement, votre opinion sur la politique culturelle genevoise est donc basée sur une vraie expérience de terrain... Mais je dois dire que je ne

partage pas du tout votre vision, parce que c'est une vision fermée, rétrograde et poussiéreuse qui crée des barrières partout. Je trouve ça totalement... (*Remarque de M. Scherb.*) Vous avez le droit d'avoir vos opinions, Monsieur Scherb, et moi, j'ai le droit de dire qu'heureusement que vous n'avez pas la majorité ce soir, car vous enfermez Genève sous une bulle et vous niez les réalités de la vie culturelle genevoise qui attire un public nombreux, curieux, diversifié – et qui, de plus, crée des emplois et de la valeur ajoutée, dans cette république!

Je terminerai sur un point évoqué par certains au cours de ce débat. Nous sommes tous d'accord – même M^{me} Buffet-Desfayes et M^{me} Pérez l'étaient tout à l'heure, ce qui n'arrive pas tous les jours! – à propos du rôle du Canton. Mais la différence entre vous, Madame Buffet-Desfayes, tient au fait que c'est votre parti et, bien sûr, l'Union démocratique du centre qui combattent systématiquement, sans aucun scrupule et sans vergogne, toute initiative du Canton en matière culturelle, notamment au Grand Conseil. Vous êtes contre le Grand Théâtre, vous êtes contre la Maison Rousseau et de la Littérature, vous avez obligé le Canton à sortir du projet de la Nouvelle Comédie... Et maintenant, vous les libéraux-radicaux municipaux, vous êtes les braves soldats du Parti libéral-radical cantonal pour obliger la Ville à réduire encore la voilure! Il paraît que le Parti libéral-radical était un jour un parti qui soutenait la culture... Eh bien, ce parti-là a largement disparu et je le regrette profondément.

En effet, le Canton ne doit pas juste coordonner les affaires culturelles, comme je l'ai lu dans la presse ces jours; il doit s'investir dans la vie culturelle! La Ville porte trop la culture à Genève, c'est un fait.

Quant à Vernier, il est vrai que cette commune a un beau projet de centre culturel et je ne peux que l'en féliciter. Vernier est la cinquième ville de Suisse romande et il était temps que cela se fasse. C'est un magistrat libéral-radical à qui je rends hommage ce soir, Pierre Ronget, qui a eu le courage de se battre pour que ce projet se réalise. Mais il ne verra pas le jour avant cinq à six ans et il est exclu de faire attendre encore si longtemps l'ADC et les danseurs contemporains pour qu'ils aient leur propre scène.

Bien sûr que nous allons collaborer en matière de culture: nous le faisons déjà avec Carouge, Lancy, Onex, Vernier et Meyrin, notamment au sein de l'Union des villes genevoises. Mais la population de la région a augmenté de 30%, Mesdames et Messieurs, alors que l'offre culturelle n'a de loin pas augmenté autant! Nous ne faisons donc que rattraper les investissements culturels que la Ville n'a pas faits, durant des décennies où la droite la dirigeait. C'est une dette cachée que nous épongeons aujourd'hui en réalisant enfin ces anciens projets, grâce au Conseil administratif actuel et à une large majorité du Conseil municipal qui, heureusement, votera aujourd'hui ce magnifique Pavillon de la danse. Je vous en remercie chaleureusement, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Le président. Je fais d'abord voter la demande de M. Spuhler de renvoyer à nouveau cet objet à la commission des travaux et des constructions.

Des voix. Non! Renonce!

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1251 à la commission des travaux et des constructions est refusé par 57 non contre 15 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 52 oui contre 21 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 52 oui contre 20 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 52 oui contre 21 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 12 031 400 francs brut, dont à déduire une participation de 1 000 000 de francs de l'Association pour la danse contemporaine, soit 11 031 400 francs net destinés à la construction d'un Pavillon de la danse, déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps sur la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 031 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 239 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 9 mai 2012 de 1 170 000 francs (proposition PR-873, N° PFI 043.051.01), soit un total de 12 201 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 79 200 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'accessoires pour le Pavillon de la danse, déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps sur la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 79 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 294 200 francs destinés aux aménagements extérieurs et à la végétalisation partielle de la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 294 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

(Applaudissements nourris.)

Le président. Nos travaux reprendront à 20 h 45.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5346
2. Communications du Conseil administratif	5346
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5346
4. Questions orales	5347
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 mars 2017 en vue de:	
– l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 55 403 400 francs dont à déduire 18 125 000 francs de recettes, soit un montant total net de 37 278 400 francs destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics des abords de la gare des Eaux-Vives et composé de:	
Délibérations I, II et III (travaux d'aménagement)	
– délibération I: 20 653 700 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire une recette totale de 8 853 200 francs, soit 11 800 500 francs net;	
– délibération II: 31 229 200 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève, dont à déduire une recette totale de 8 566 800 francs, soit 22 662 400 francs net;	
– délibération III: 3 520 500 francs brut, destinés aux travaux d'aménagements du square Agasse-Weber et d'un tronçon de la voie verte d'agglomération en lien avec la gare CEVA, pris en charge par la Ville de Genève, dont à déduire une recette totale de 705 000 francs, soit 2 815 500 francs net.	
Délibérations IV à IX (opérations foncières)	
– délibération IV (servitudes d'usufruit pour parkings sud et nord, gare CEVA des Eaux-Vives): l'inscription de servitudes réciproques d'usufruit de parking, contre rémunération, en faveur et à charge des futures parcelles N° 3451, future propriété des CFF et N° 3453, future propriété de la Ville de Genève;	

- délibération V (servitudes nécessaires à l'exploitation du *food-leader*): l'inscription à titre gratuit de trois servitudes nécessaires à l'exploitation des surfaces commerciales, à charge de la future parcelle N° 3453, propriété de la Ville de Genève et en faveur de la future parcelle N° 3451, propriété des CFF, soit:
 - une servitude de maintien des infrastructures;
 - une servitude de passage à pied;
 - et une servitude de passage à pied et pour tous véhicules.
- délibération VI (servitudes de passage public à pied): l'inscription de servitudes de passage public à pied au profit de la Ville de Genève pour les cheminements des accès à la gare (PLCP);
- délibération VII (mutation parcellaire – rue Viollier): la réalisation du remaniement parcellaire selon la mutation de projet N° 4/2017 (annexe G), établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;
- délibération VIII (mutation parcellaire – chemin Frank-Thomas): la réalisation du remaniement parcellaire selon la mutation de projet N° 5/2017 (annexe H), établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;
- délibération IX (désaffectation du domaine public): la désaffectation des sous-parcelles DP N° 3461B de Genève, section Eaux-Vives de 41 m² dans le secteur de la rue Viollier selon la mutation de projet N° 4/2017 et DP N° 3011B de Genève, section Eaux-Vives de 90 m² du chemin Frank-Thomas, et selon la mutation de projet N° 5/2017 établies par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017 (PR-1221 A). Suite du deuxième débat

5354

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mai 2017 en vue:

Délibérations I et II (travaux d'aménagements et d'assainissement) de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 24 781 500 francs dont à déduire 8 541 800 francs de recettes, soit un montant total net de 16 239 700 francs, soit:

- 15 818 900 francs brut, destinés aux travaux d'aménagements des espaces publics des secteurs plateau de Champel et Hôpital, en lien avec la halte CEVA Champel-Hôpital, dont à déduire une recette totale de 5 985 000 francs (subventions fédérales et participation CEVA), soit 9 833 900 francs net;
- 8 962 600 francs brut, destinés à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire, en lien avec les aménagements des espaces publics du secteur Hôpital, ainsi qu'à la rénovation de

- réseaux d'eaux mélangées du secteur du plateau de Champel, dont à déduire une recette totale de 2 556 800 francs (participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 6 405 800 francs net.
- Délibération III (opérations foncières)
- du transfert de la parcelle N° 2114 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise au plateau de Champel, du domaine privé Ville de Genève au domaine public communal;
 - de la cession au domaine public communal de la parcelle N° 4285 de la commune de Genève, section Plainpalais, de 62 m², propriété privée de l'Etat de Genève, sise avenue de Beau-Séjour 1 au débouché du tunnel ou l'inscription d'une servitude d'usage public en surface en faveur de la Ville de Genève (PR-1238 A) 5365
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 12 404 800 francs et net de 11 404 800 francs, recettes déduites, soit:
- 12 031 400 francs brut, dont à déduire une participation de 1 000 000 de francs de l'Association pour la danse contemporaine (ADC), soit 11 031 400 francs net destinés à la construction d'un Pavillon de la danse déplaçable et implanté pour une durée limitée dans le temps sur la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
 - 79 200 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'accessoires pour le Pavillon de la danse;
 - 294 200 francs destinés aux aménagements extérieurs et à la végétalisation partielle de la place Charles-Sturm, parcelle N° 4146, feuille N° 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-1251 A) 5435
8. Propositions des conseillers municipaux 5461
9. Interpellations 5461
10. Questions écrites 5461

Le mémorialiste:
Ramzi Touma